

# PANORAMA



**Panorama de l'offre de cinéma  
sur les télévisions nationales gratuites  
et sur Canal +  
(Année 2020 et début 2021)**

Juillet 2021





## Sommaire

Préambule .....	5
Périmètre et méthodologie de l'étude .....	6
Synthèse.....	7
La réglementation avant la modification du décret n°90-66 du 17 janvier 1990.....	11
Les quantums annuels de diffusion.....	11
Les jours interdits anciennement prévus par le décret.....	11
La nouvelle réglementation applicable à la diffusion cinématographique pour les services autres que de cinéma ou de paiement à la séance.....	12
Augmentation des quantums de diffusion.....	12
Assouplissement des interdictions journalières de diffusion de cinéma .....	13
La diffusion d'œuvres cinématographiques : éléments d'analyse et évolutions sur les télévisions nationales gratuites.....	14
Données globales concernant le nombre de diffusions d'œuvres cinématographiques en 2020 .....	14
Origine des films de long métrage diffusés en 2019 et en 2020 .....	18
Evolution du nombre de titres différents diffusés.....	21
Répartition de l'offre de cinéma par tranche horaire .....	22
Comparaison mensuelle des diffusions cinématographiques .....	23
Diffusion cinématographique aux heures de grande écoute.....	26
Evolution du nombre de diffusions d'œuvres cinématographiques aux heures de grande écoute.....	26
Focus sur la première partie de soirée.....	28
Evolution de la diffusion journalière des films de long métrage.....	31
Les nouvelles cases mises en place depuis le mois d'août 2020 et leurs résultats d'audiences.....	32
Les meilleures audiences de cinéma à sur les télévisions nationales gratuites depuis l'entrée en vigueur du décret.....	41
La diffusion d'œuvres cinématographiques : éléments d'analyse et évolutions sur le service Canal+ .....	41
Analyse de la diffusion des œuvres cinématographiques et de l'augmentation du quantum annuel de diffusion.....	43



Observation de l'évolution du nombre de titres différents diffusés sur Canal+ et ses déclinaisons de 2015 à 2020.....	43
Evolution du nombre de diffusions d'œuvres cinématographiques sur Canal+ et ses déclinaisons de 2015 à 2020 .....	45
Répartition de l'offre cinéma sur Canal+ Premium entre 2019 et 2020.....	46
Analyse de la diffusion des œuvres cinématographiques et de l'assouplissement des jours interdits .....	49
Evolution de la diffusion journalière de films de long métrage sur Canal+ .....	49
Evolution de la diffusion sur l'ancienne plage horaire interdite du dimanche après-midi .....	50



## Préambule

L'année 2020 a constitué une année d'importants bouleversements pour la programmation cinématographique qui, dans un contexte de crise sanitaire alliant fermeture des salles de cinéma et problèmes d'approvisionnement en programmes pour les chaînes de télévision, a représenté une offre de programmes attrayante à offrir aux téléspectateurs. Dès le printemps 2020, le Conseil a ainsi été amené à accorder des dérogations sollicitées par certains éditeurs aux dispositions réglementaires encadrant la diffusion d'œuvres cinématographiques en télévision<sup>1</sup>.

Dans un second temps, le décret n° 2020-984 du 5 août 2020 a modifié les articles 8 à 11 du décret n° 90-66 du 17 janvier 1990 pris pour l'application de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 et fixant les principes généraux concernant la diffusion des œuvres cinématographiques et audiovisuelles par les éditeurs de services de télévision.

Ainsi, pour tous les services de télévision, les quantums annuels de diffusion d'œuvres cinématographiques ont été augmentés tout en demeurant plus élevés pour les services de cinéma et de paiement à la séance. Les limitations journalières de diffusion de films de long métrage des mercredis et vendredis soirs, du samedi et du dimanche avant 20h30 ont, quant à elles, été assouplies. Seul subsiste désormais l'encadrement de la diffusion d'œuvres cinématographiques le samedi soir, dans des conditions différentes pour les services de cinéma et les autres services de télévision. Saisi pour avis sur le projet de décret au printemps 2020, le Conseil s'était prononcé favorablement sur l'ensemble des assouplissements prévus<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Le Conseil a ainsi pris acte de la décision de :

- France Télévisions de proposer des œuvres cinématographiques sur France 2 et France 3 tous les après-midis, dont le samedi et le dimanche, à partir du 21 mars 2021 ;
- Canal+ de diffuser des œuvres cinématographiques le dimanche après-midi à compter du 5 avril 2020 ;
- M6 de proposer des films le samedi soir à compter du 4 juillet 2020 ;
- TFX et TF1 Séries Films de diffuser des longs métrages le mercredi et vendredi soir à compter du 29 juillet 2020.

<sup>2</sup> Avis n° 2020-04 du 25 mars 2020 et avis n° 2020-05 du 24 juin 2020 relatifs à un projet de décret portant modification du régime de diffusion des œuvres cinématographiques sur les services de télévision.



## Périmètre et méthodologie de l'étude

Est étudiée dans le présent document la programmation cinématographique des chaînes de télévision nationales gratuites, à l'exclusion d'Arte, des chaînes parlementaires, de France Ô dont la diffusion s'est arrêtée le 24 août 2020, des chaînes d'information en continu et de RMC Découverte en raison de sa programmation cinématographique réduite<sup>3</sup>.

Concernant la partie relative aux audiences, l'analyse ne porte que sur les premières parties de soirée et se concentre sur le critère de la part d'audience (PdA) et non de l'audience en milliers, afin de limiter les biais liés aux hausses exceptionnelles du volume d'audience portées par les périodes de confinement.

L'audience moyenne de l'ensemble des films diffusés en première partie de soirée en 2020 s'établit en effet à 1,1 million de téléspectateurs, contre moins de 900 000 en 2019 (+25 %)<sup>4</sup>. Tout effet potentiel du décret sera ainsi difficile à isoler de ceux des mesures de restriction prises pour lutter contre la crise sanitaire sur la consommation télévisuelle.

L'analyse par PdA est un critère relatif qui paraît ici plus approprié, permettant d'estimer le gain d'attractivité des chaînes ayant exploité les nouvelles plages ouvertes par le décret par rapport aux autres chaînes.

---

<sup>3</sup> De 2013 à 2016, RMC Découverte a diffusé une seule œuvre cinématographique chaque année et a arrêté toute diffusion depuis l'année 2017.

<sup>4</sup> Source Médiamétrie, films débutant entre 20h45 et 21h30.



## Synthèse

### *Pour les télévisions nationales gratuites*

#### **Hausse de l'offre de cinéma en 2020 sur l'ensemble du temps de diffusion, en nombre de diffusions et en nombre de titres**

- ▶ Après une diminution constante sur la période 2015-2019, l'offre de cinéma a progressé de 6,5 % entre 2019 et 2020, soit 172 diffusions supplémentaires (correspondant à une moyenne supérieure à 9 diffusions par antenne et un total de 2 829 diffusions).

L'augmentation du nombre de diffusions de films constatée en 2020 par rapport à l'année 2019 profite ainsi principalement :

- aux films les plus anciens, sortis en salles depuis plus de trente ans (+ 156 diffusions) ;
- aux œuvres d'origine européenne (+155 diffusions) et aux œuvres d'expression originale française (+182 diffusions).

En ce qui concerne le classement des 10 réalisateurs les plus programmés en 2020, huit d'entre eux sont Français. Les trois réalisateurs les plus diffusés sont Steven Spielberg (28 diffusions pour 17 titres), Jean Girault (26 diffusions pour 8 titres) et Francis Veber (24 diffusions pour 9 titres).

Avec 29 % de l'offre de cinéma proposée en 2020, les quatre antennes gratuites du groupe M6 restent les plus gros diffuseurs d'œuvres cinématographiques, devant celles du groupe TF1 (27 %) et le secteur public (20 %). 6ter est la chaîne ayant diffusé le plus grand nombre d'œuvres cinématographiques en 2020 (240 diffusions).

En 2020, huit des 18 chaînes gratuites étudiées ont dépassé l'ancien quantum annuel fixé à 192 diffusions et rediffusions, sans qu'aucune n'atteigne le seuil de 244 diffusions annuelles en 2020 désormais autorisé. Dix des 18 chaînes étudiées ont accru leur offre cinématographique entre 2019 et 2020, dont France 2 (+76 diffusions), France 3 (+51 diffusions), 6ter (+49 diffusions), M6 (+48 diffusions) ou encore TF1 (+45 diffusions) tandis que les huit autres ont réduit cette offre de programmes.

- ▶ Avec 119 œuvres cinématographiques différentes supplémentaires, le nombre de titres diffusés a augmenté de 7 %, soit une hausse moyenne légèrement supérieure à 6 titres par antenne, pour un total de 1 800 titres différents diffusés toutes antennes confondues.

La chaîne proposant le plus de titres différents en 2020 est France 2 (176 titres différents, dont 57 titres supplémentaires par rapport à 2019), suivie par TF1 (162 titres, soit une augmentation de 47 titres) et France 3 (153 titres, soit une augmentation de 47 titres). Dix chaînes ont accru le nombre de titres différents proposés sur leur antenne tandis que huit ont réduit leur offre.



- ▶ En 2020, la majorité des diffusions cinématographiques a eu lieu aux heures de grande écoute cinématographiques (soit la tranche 20h30-22h30), bien que cette part soit en baisse de 4,3 points par rapport à 2019 pour représenter 53,1 % de l'ensemble des diffusions. La part de films diffusés en journée entre 6 et 18 heures et en avant-soirée sur l'ensemble de la programmation cinématographique est en hausse par rapport à 2019.

### **Pic traditionnel de diffusion en décembre, suivi par le mois de novembre ce qui est nouveau**

Les mois de décembre, novembre, août, juin et octobre 2020 ont été ceux au cours desquels la diffusion de films de long métrage a été la plus importante, tandis que février était le mois avec le plus faible nombre de diffusions cinématographiques. En comparaison avec l'année 2019, ces diffusions mensuelles ont augmenté durant 8 des 12 mois de l'année 2020, dont les mois de confinement (mars et mai) ainsi qu'après l'entrée en vigueur du décret (à l'exception de la stagnation en septembre).

### **Baisse du nombre moyen de cases cinéma par chaîne en première partie de soirée qui cache une augmentation de l'offre de cinéma de certaines chaînes**

Malgré la hausse globale du nombre de diffusions cinématographiques et des quantum autorisés réglementairement, le nombre de premières parties de soirée consacrées au cinéma a diminué en 2020 (-31). 26 cases hebdomadaires ont été proposées en moyenne en 2020, toutes antennes confondues, en légère diminution par rapport à l'année précédente. Huit antennes ont accru leur offre de cinéma en première partie de soirée. Il s'agit principalement des chaînes historiques TF1 (+38), M6 (+21) ou France 2 (+11) mais aussi de l'Equipe (+16) et 6 ter (+12).

Les quatre chaînes gratuites du groupe TF1 ont proposé 30 % des premières parties de soirée consacrées aux œuvres cinématographiques, suivi par les quatre antennes gratuites du groupe M6 (à hauteur de 27 %).

### **Ouverture de nouvelles cases de cinéma : principalement le mercredi soir**

En 2020, plus de 82 % des films étaient encore proposés les lundis, mardis, jeudis et dimanches (contre 90 % en 2019). Cependant, on observe déjà une diffusion plus étendue du cinéma aux jours anciennement restreints : le mercredi sauf pour France 4 qui en avait l'apanage (doublement du nombre de diffusions journalières soit +135 diffusions), le vendredi (+75 diffusions) et le samedi (+54 diffusions).

Parmi les nouveaux créneaux de diffusion de films de cinéma ouverts par le décret, celui du mercredi soir est le plus stratégique pour les chaînes en termes d'audience et le plus utilisé (84 premières parties de soirée proposées par 11 éditeurs différents). En particulier, l'ouverture d'une case régulière sur 6ter et Cstar leur a permis de renforcer significativement leur PdA moyenne sur la case par rapport à 2019, ces chaînes partant toutefois de niveaux d'audiences limités.

8 éditeurs ont proposé des films de long métrage le vendredi soir en première partie de soirée, pour un total de 48 premières parties de soirée. L'ouverture de ce créneau est plutôt positive en matière d'audiences pour les chaînes de la TNT, à l'exception de France 4. Le bilan concernant les audiences est plus mitigé pour les chaînes historiques, qui ont peu exploité ce créneau.





Le créneau du samedi soir, exploité uniquement par France 4, Gulli et M6 (avec 23 premières parties de soirée au total), est pour le moment moins efficace. Ceci pourrait s'expliquer par les quelques contraintes de programmation qui subsistent (autorisation uniquement pour les films préfinancés par les chaînes ou pour les films d'art et d'essai) et la plus forte concurrence de programmes de divertissement attractifs et événementiels diffusés le samedi soir.

Ces nouvelles soirées de cinéma ont profité à l'exposition du cinéma hexagonal puisque ce sont majoritairement des films d'expression originale française qui ont été proposés par les éditeurs.

### **Les meilleures audiences de l'offre de cinéma restent réalisées le dimanche soir**

L'ouverture de nouvelles soirées cinéma semble profitable notamment pour les plus petites chaînes de la TNT. L'étude des 20 meilleures audiences de cinéma en télévision depuis la mise en place du décret montre que la case du dimanche soir demeure le rendez-vous privilégié par les téléspectateurs, notamment sur les chaînes historiques. Seul un film diffusé sur un ancien jour interdit, le mercredi soir sur France 2, entre dans ce classement.

## **Pour Canal+ et ses déclinaisons**

### **Hausse du nombre de diffusions en 2020 sauf sur Canal+ Séries sur l'ensemble du temps de diffusion, avec en parallèle une baisse du nombre de titres diffusés sur certaines déclinaisons**

Après trois années de baisse du nombre de diffusions d'œuvres cinématographiques, la hausse amorcée en 2019 (+31 diffusions par rapport à 2018) s'est très fortement amplifiée en 2020 (+580 diffusions par rapport à 2019). Cette augmentation se constate sur Canal+ Premium (+128 diffusions par rapport à 2019) et toutes ses déclinaisons, à l'exception de Canal+ Séries.

Cette hausse ne s'est cependant pas traduite par une augmentation du nombre de titres différents diffusés sur Canal+ Cinéma, Canal+ Séries et Canal+ Family.

### **Pic de diffusion en mai sur Canal+ Premium**

L'analyse des diffusions mensuelles de Canal+ Premium montre que la hausse du nombre de diffusions d'œuvres cinématographiques correspond à la période du 1<sup>er</sup> confinement et des semaines suivantes, entre mars et juin 2020, avec un pic de diffusions constaté en mai (+59 diffusions).

### **Première partie de soirée sur Canal+ Premium**

Le nombre de films de long métrage diffusé en première partie de soirée sur Canal+ Premium a augmenté, entre 2019 et 2020, de 23 diffusions pour un total de 194 diffusions.

Après un mois de janvier en baisse par rapport à 2019, le nombre de premières parties de soirée de Canal+ Premium consacré à la diffusion d'œuvres cinématographiques a augmenté de février à août, avec un pic en mai, de 12 diffusions de plus qu'en 2019. L'offre de cinéma s'est réduite dès le mois de septembre pour légèrement augmenter en décembre par rapport à 2019.



### **Ouverture de la case du dimanche de 13 heures à 18 heures**

Canal+ Premium, puis Canal+ Cinéma et Canal+ Family ont usé de la possibilité de diffuser des films de long métrage les dimanches après-midi à partir respectivement des mois d'avril et de mai, Canal+ Premium abandonnant cette faculté dès le mois de septembre.



## La réglementation avant la modification du décret n°90-66 du 17 janvier 1990

### Les quantums annuels de diffusion

Avant la modification du décret n°90-66 du 17 janvier 1990 au cours de l'année 2020, les éditeurs de service de télévision autres que de cinéma ou de paiement à la séance ne pouvaient pas diffuser ou rediffuser chaque année civile plus de 192 œuvres cinématographiques de longue durée. En outre, le nombre de diffusions intervenant en tout ou partie entre 20h30 et 22h30 (définissant les heures de grande écoute cinématographiques) ne pouvait dépasser 144.

Au-delà du plafond de 192 diffusions et rediffusions, les éditeurs de service de télévision autres que les services de cinéma ou de paiement à la séance pouvaient diffuser annuellement 52 œuvres cinématographiques d'art et d'essai de longue durée figurant sur la liste établie par décision du directeur général du CNC<sup>5</sup>. La diffusion des œuvres cinématographiques d'art et d'essai entrant dans ce contingent supplémentaire ne devait pas intervenir entre 20h30 et 22h30 tout en respectant les quotas de diffusion d'œuvres d'origine européenne et d'expression originale française.

La diffusion supplémentaire au-delà du quantum d'œuvres fixé par le décret à 192 par an était donc doublement conditionnée à la qualité d'œuvres cinématographiques d'art et d'essai ainsi qu'à une restriction horaire de diffusion.

Les dispositions applicables aux services de cinéma étaient les suivantes :

- Quantum maximum de 500 œuvres cinématographiques de longue durée différentes par année civile ;
- Limitation à sept diffusions d'une même œuvre sur une période de trois semaines ;
- Limitation pour les services de cinéma à programmation multiple à 50 diffusions sur une période maximale de 6 mois ;
- Autorisation d'une diffusion supplémentaire à la condition qu'elle soit accompagnée d'un sous-titrage spécifiquement destiné aux sourds de malentendants.

### Les jours interdits anciennement prévus par le décret

Avant la modification du décret précité intervenue le 5 août 2020, les éditeurs de service de télévision autres que de cinéma ou de paiement à la séance ne pouvaient diffuser aucune œuvre cinématographique de longue durée :

- Le mercredi soir, à l'exception des œuvres d'art et d'essai diffusées après 22h30 ;
- Le vendredi soir, à l'exception des œuvres d'art et d'essai diffusées après 22h30 ;
- Le samedi ;
- Le dimanche avant 20h30.

---

<sup>5</sup> Sur environ 700 films sortis en salles annuellement ces dernières années, environ 400 sont recommandés art et essai. Ils représentent ainsi annuellement entre 20 et 25 % de la fréquentation nationale en salles.



Seule France 4 disposait alors d'une dérogation lui permettant de diffuser des films le mercredi soir, en contrepartie d'un investissement accru du groupe France Télévisions dans la production cinématographique. La chaîne proposait ainsi un film en première partie de soirée chaque mercredi.

Pour les services de cinéma et de paiement à la séance, le décret n°90-66 du 17 janvier 1990 prévoyait qu'aucune œuvre cinématographique ne pouvait être diffusée sur les services de cinéma le dimanche de 13 heures à 18 heures. Par ailleurs, la diffusion des œuvres cinématographiques le samedi soir entre 18 heures et 23 heures était strictement encadrée par l'arrêté du 23 décembre 2004. Ainsi, le nombre de diffusions de films ayant réalisé en France pendant leur première année d'exploitation au moins 1,5 million d'entrées en salles était limité à 15, à l'exception des cinq œuvres ayant réalisé les plus fortes entrées en salles l'année précédente.

## **La nouvelle réglementation applicable à la diffusion cinématographique pour les services autres que de cinéma ou de paiement à la séance**

### **Augmentation des quantum de diffusion**

Le décret n° 90-66 du 17 janvier 1990 modifié le 5 août 2020 permet désormais l'augmentation du nombre de diffusions et rediffusions annuelles d'œuvres cinématographiques autorisées pour les services de télévision autres que de cinéma, tant sur le quantum global que sur les diffusions et rediffusions annuelles aux heures de grande écoute cinématographiques (soit la tranche horaire 20h30-22h30). Concernant les services de cinéma, ce sont désormais 800 titres différents qui pourront être diffusés chaque année.

Lors de sa séance plénière du 30 septembre 2020, le Conseil a précisé que la modification opérée par ce décret était d'application immédiate, de sorte que les nouveaux quantum annuels s'appliquent à l'ensemble de l'exercice en cours. Dans ces conditions, en 2020, les services de télévision autres que de cinéma ont pu proposer jusqu'à 244 diffusions et rediffusions d'œuvres cinématographiques sur l'ensemble de leur temps de diffusion et 196 aux heures de grande écoute et les services de cinéma et de paiement à la séance 800 titres différents annuellement. Le contingent supplémentaire de diffusions et rediffusions d'œuvres cinématographiques d'art et d'essai en dehors de la tranche horaire 20h30-22h30 n'a pas été quant à lui modifié.

Ces assouplissements ouvrent la possibilité pour les chaînes autres que de cinéma ou de paiement à la séance de multiplier leur offre de cinéma en diffusant potentiellement un film supplémentaire par semaine et de proposer une case supplémentaire hebdomadaire consacrée au cinéma en première partie de soirée.



## Assouplissement des interdictions journalières de diffusion de cinéma

Le décret modifié supprime la plupart des restrictions journalières à la diffusion d'œuvres cinématographiques. Seule subsiste une restriction concernant la diffusion de films de long métrage le samedi soir<sup>6</sup>.

Ainsi, les services de télévision autres que de cinéma et de paiement à la séance peuvent désormais diffuser le samedi soir à partir de 20h30 des films d'expression originale française dont le service a financé la production en application du 1° ou du 2° de l'article 7 du décret n° 2010-416 du 27 avril 2010 ou en application du 1° ou du 2° de l'article 4 du décret n° 2010-747 du 2 juillet 2010 ainsi que des films classés art et essai.

Les services de cinéma sont autorisés à diffuser des œuvres cinématographiques dont ils ont acquis des droits de diffusion en exclusivité en application du quatrième alinéa du II de l'article 21 du décret n° 2010-416 du 27 avril 2010 ou en application du V de l'article 35 du décret n° 2010-747 du 2 juillet 2010 ; des œuvres classées art et d'essai ; celles ayant réalisé lors de leur exploitation en salles en France moins de deux millions d'entrées ; des œuvres cinématographiques sorties en salles en France depuis au moins trente ans et dans la limite de quinze, des œuvres ayant réalisé lors de leur exploitation en salles en France au moins deux millions d'entrées.

Le Conseil a été amené à préciser l'interprétation de ce texte en indiquant par un courrier adressé aux éditeurs que cette disposition n'impliquait pas que les films concernés aient été valorisés par les éditeurs en assurant le préfinancement au titre de leurs obligations de contribution à la production cinématographique mais bien tous les films dont ils auraient assuré le préfinancement<sup>7</sup>.

---

<sup>6</sup> Lors de la consultation publique qui a été menée par le DGMIC en amont de la modification du décret précité, l'ouverture de la case du samedi soir au cinéma sur les chaînes nationales gratuites avait été le point suscitant le plus de débats. Les chaînes de cinéma se sont révélées opposées à cette dernière qui aurait eu pour effet d'annuler leur avantage concurrentiel préexistant. Un consensus a été trouvé consistant à ouvrir partiellement la case en autorisant la diffusion des films d'art et d'essai et des films d'expression originale française ayant été préfinancés par la chaîne qui les diffuse. Ce dernier point limite grandement les films potentiellement diffusables.

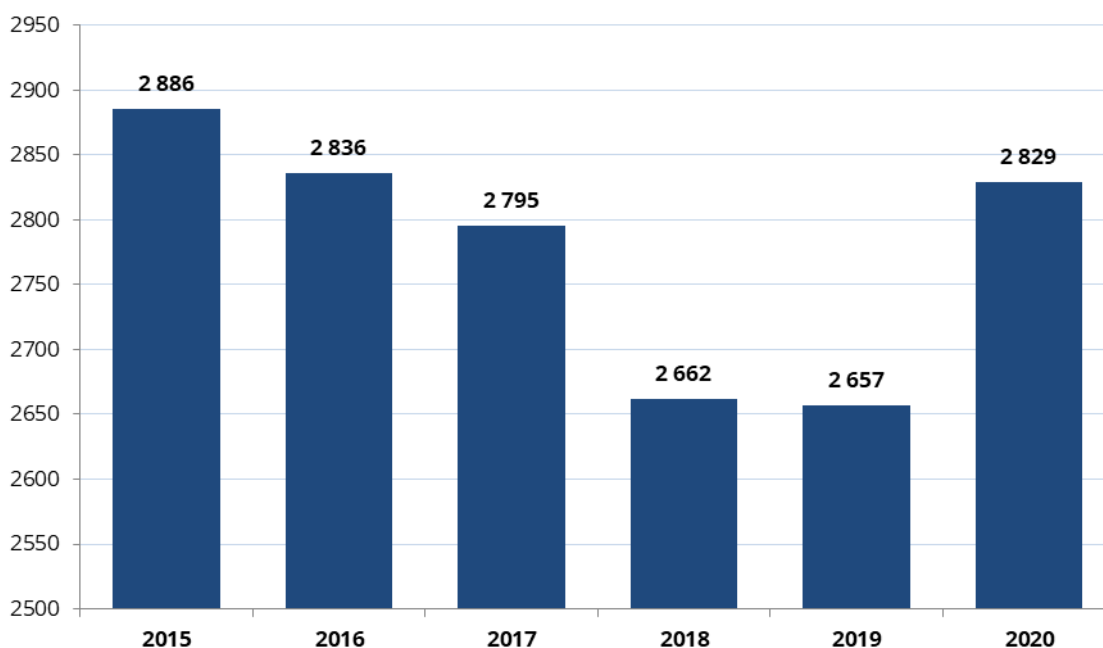
<sup>7</sup> Des courriers datés du 4 novembre 2020 ont ainsi été envoyés à l'ensemble des éditeurs afin d'expliquer cette disposition.



## La diffusion d'œuvres cinématographiques : éléments d'analyse et évolutions sur les télévisions nationales gratuites

### Données globales concernant le nombre de diffusions d'œuvres cinématographiques en 2020

#### Évolution du nombre total de diffusions d'œuvres cinématographiques en télévision gratuite (2015-2020)



Source : CSA

Sur la période 2015-2020, à périmètre constant, l'offre d'œuvres cinématographiques proposée par les chaînes nationales gratuites a globalement baissé de 57 diffusions de films de long métrage. Après une diminution constante sur la période 2015-2019 (-229 diffusions au total), le nombre de films diffusés a progressé de 172 diffusions entre 2019 et 2020<sup>8</sup>. L'offre de cinéma a ainsi augmenté de 6,5 % entre 2019 et 2020 pour retrouver un niveau légèrement inférieur à 2016<sup>9</sup>.

La hausse globale du nombre de diffusions d'œuvres cinématographiques constatée entre 2019 et 2020 peut s'expliquer partiellement par la hausse du quantum annuel de diffusions de films de long métrage prévu réglementairement depuis le 5 août 2020. Cependant, la particularité de l'année 2020, au cours de laquelle le confinement, la fermeture des salles de cinéma et les restrictions de déplacement imposés par la crise sanitaire, a nécessité une modification de la

<sup>8</sup> Pour mémoire, ces données chiffrées ne prennent pas en compte l'offre cinématographique proposée par France Ô et RMC Découverte.

<sup>9</sup> Pour information, la programmation cinématographique d'Arte, qui n'est pas incluse dans l'étude, était composée en 2019 de 433 titres pour 756 diffusions et était en hausse en 2020 pour atteindre 452 titres pour 785 diffusions.



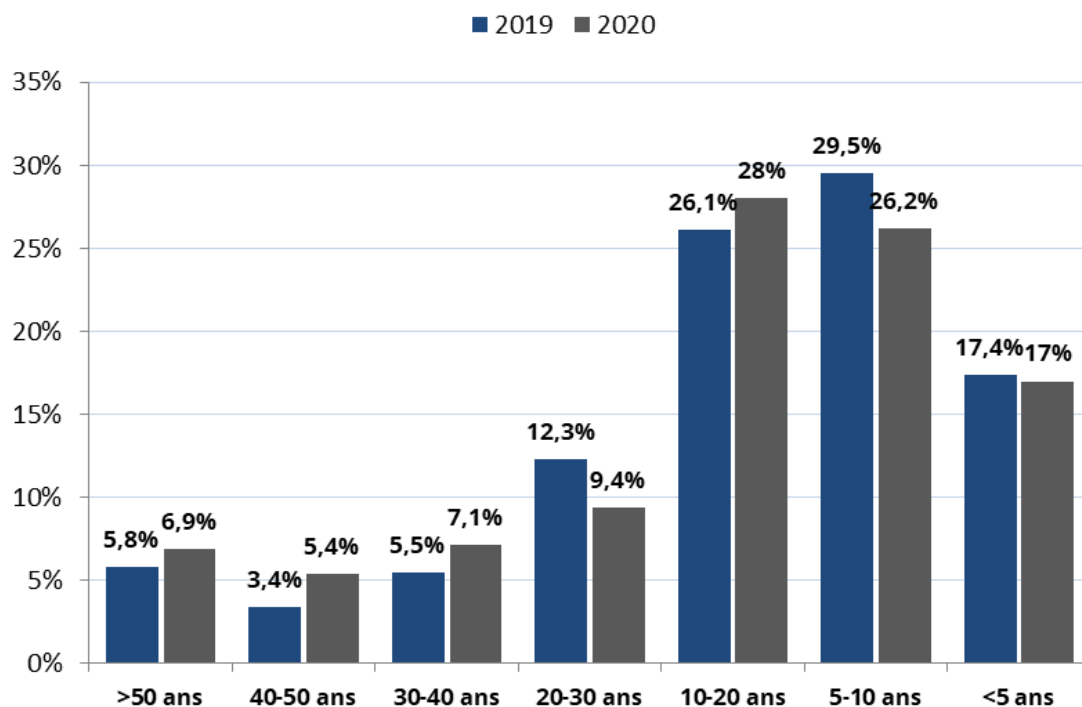
programmation des chaînes. Ainsi, l'arrêt de la production de certaines émissions réalisées notamment en direct et/ou en public ou les difficultés de tournage de certains documentaires et fictions ont induit un repli forcé des chaînes vers la diffusion de davantage de programmes de catalogue (fictions audiovisuelles et films de long métrage notamment). Il est dès lors difficile d'en déduire, à ce stade, une vraie évolution structurelle de la programmation cinématographique.

S'agissant du classement des diffusions de films par années de sortie en salles, 43,2 % des diffusions (soit 1 222) ont concerné des œuvres cinématographiques sorties en salles depuis moins de dix ans en 2020. Cette part est en baisse de 3,7 points par rapport à l'année 2019 (soit 21 diffusions).

*A contrario*, la part des films sortis en salles depuis plus de 30 ans progresse de 4,7 points en 2020 par rapport à 2019 pour atteindre 19,4 % des films diffusés (pour un total de 549 diffusions, soit 156 diffusions supplémentaires). Les films sortis en salles il y a plus de 50 ans ont représenté 6,9 % des films diffusés en 2020, en hausse de 1,1 point par rapport à 2019.

L'augmentation du nombre de diffusions de films constatée en 2020 par rapport à l'année 2019 profite ainsi principalement aux films les plus anciens.

### Évolution de la part des films diffusés par année de sortie en salles (2019-2020)



Source : CSA-CNC

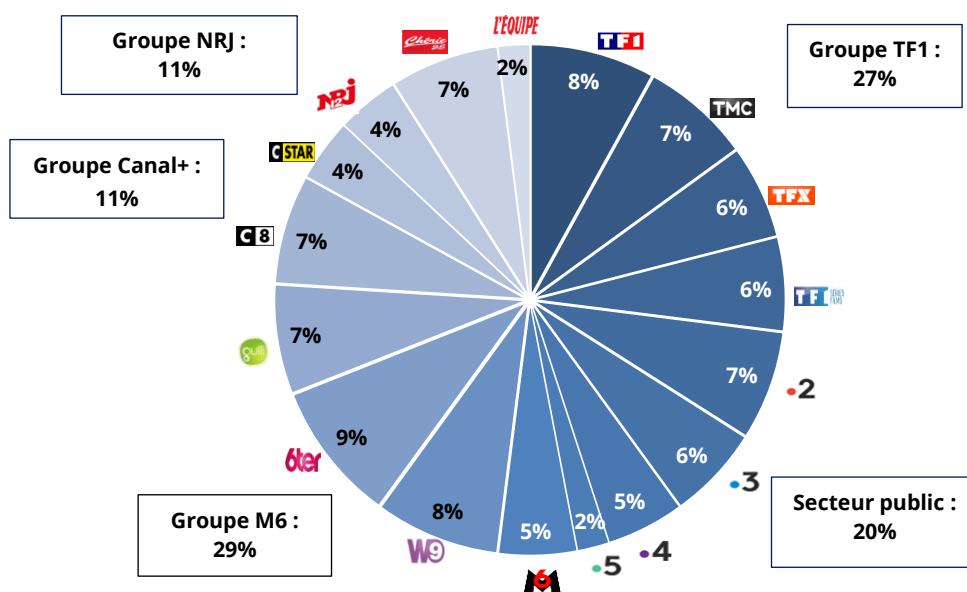


En ce qui concerne le classement des 10 réalisateurs les plus programmés en 2020, huit d'entre eux sont Français. Le réalisateur le plus diffusé, Steven Spielberg, est cependant Américain (28 diffusions de ses films tel que la série des *Indiana Jones*, *Jurassic Park* ou encore *Hook*) ainsi que celui figurant à la quatrième place, Michaël Bay (notamment pour les films de la série des *Transformers* ou encore *Armageddon*). Le réalisateur français dont les films ont été les plus diffusés est Jean Girault (avec sa série *Le gendarme*), suivi en troisième place par Francis Veber (*La chèvre* ou encore *Les compères*).

Nom du réalisateur	Nombre de diffusions de films	Nombre de titres différents diffusés	Chaînes de diffusion
<b>Steven Spielberg</b>	28	17	TF1, France 2, France 4, M6, W9, 6ter, NRJ12, Chérie 25,
<b>Jean Girault</b>	26	8	France 2, France 3, M6, 6ter
<b>Francis Veber</b>	24	9	TF1, TMC, TFX, TF1 Séries Films, France 2, France 3, France 4,
<b>Michaël Bay</b>	22	10	TF1, TMC, W9, 6ter, C8, Cstar
<b>Claude Berri</b>	21	9	France 2, France 3, France 4, France 5, TMC, 6ter, C8, NRJ12, Chérie 25
<b>René Goscinny</b>	20	5	W9, Gulli
<b>Yves Robert</b>	18	6	France 2, France 3, 6ter, Gulli
<b>Jean Marie Poiré</b>	18	10	France 2, TF1, TMC, TFX, TF1 Séries Films
<b>Etienne Chatiliez</b>	17	5	TF1, TFX, TF1 Séries Films, C8
<b>Claude Zidi</b>	17	10	France 2, France 3, France 4, TF1, TMC, TFX, C8

Source : CSA-CNC

### Répartition des diffusions de films de long métrage par éditeur en 2020



Source : CSA



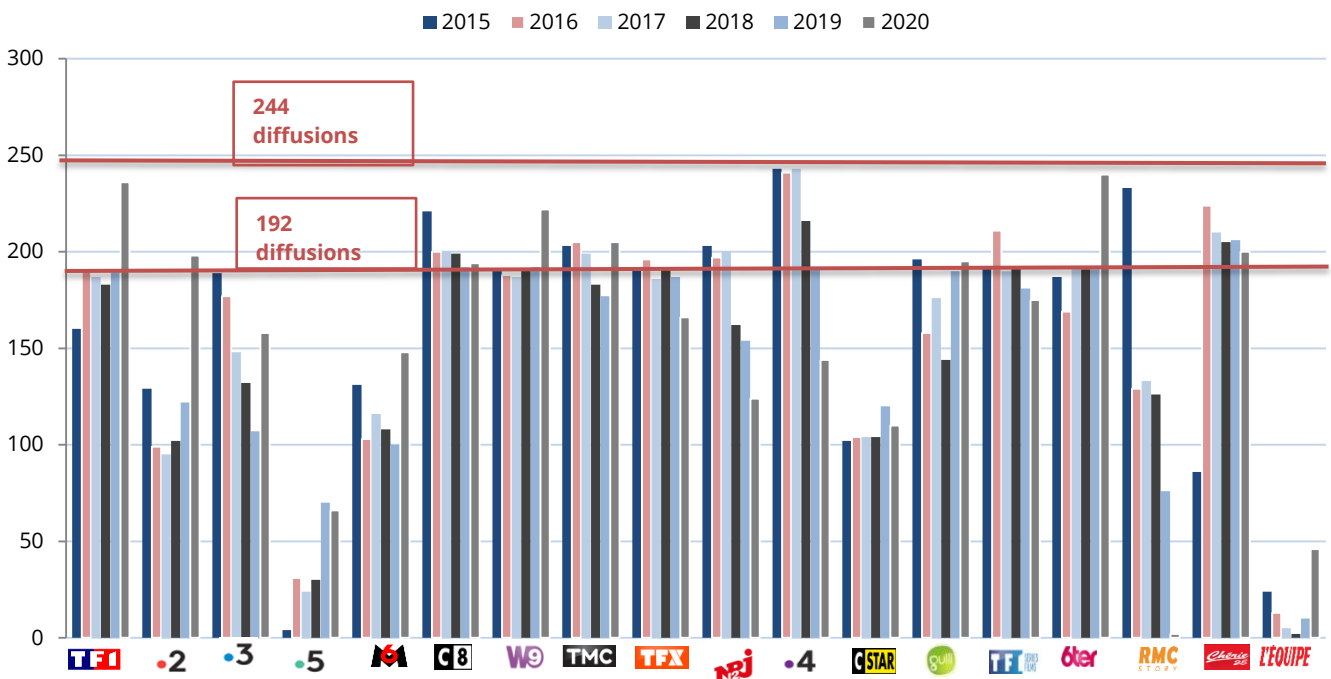


En 2020, la part représentée par les quatre antennes gratuites du groupe M6 a été la plus importante. Elle a augmenté de 6 points par rapport à celle de 2019, en raison de la hausse des parts représentées par M6 et 6ter (+2 points chacun) mais également de celles de W9 et Gulli (+1 point chacun).

En revanche, le groupe TF1 perd un point de représentativité entre 2019 et 2020 (recul de l'offre de TFX et TF1 Séries Films), tout en restant le deuxième plus gros diffuseur de cinéma après le groupe M6. A périmètre constant, le poids du secteur public a progressé d'un point (augmentation de la part de France 2 et France 3 mais décroissance de celles de France 4 et France 5).

L'Equipe a fortement accru sa représentativité au sein de l'offre globale de cinéma en 2020 (+ 1,7 point, soit 36 diffusions), tout en demeurant à un niveau faible en raison de sa thématique sportive. Cette évolution de la programmation s'explique au moins partiellement par l'impossibilité pour la chaîne sportive de proposer sa programmation habituelle en raison de l'arrêt des compétitions sportives pendant une partie de l'année 2020.

### Nombre de diffusions annuelles d'œuvres cinématographiques par chaîne entre 2015 et 2020<sup>10</sup>



<b>Classement 2015 :</b>	12	14	10	17	13	<u>3</u>	9	5	8	4	<u>1</u>	15	6	7	11	<u>2</u>	16	18
<b>Classement 2020 :</b>	<u>2</u>	6	11	16	12	8	<u>3</u>	4	10	14	13	15	7	9	<u>1</u>	18	5	17

Source : CSA

<sup>10</sup> Ce graphique inclut également les diffusions d'œuvres cinématographiques d'art et d'essai encadrées par le décret, permettant jusqu'en 2019 à une chaîne de proposer jusqu'à 244 diffusions de films chaque année sur son antenne, selon certaines conditions précisément définies réglementairement.



En 2015, les trois chaînes proposant l'offre cinématographique la plus élevée étaient France 4, RMC Story et C8 ; celles avec la plus réduite étaient l'Equipe, France 5 et Chérie 25<sup>11</sup>.

En 2020, ce classement a fortement évolué : les trois chaînes diffusant le plus grand nombre d'œuvres cinématographiques étaient 6ter, TF1 et W9. Celles en programmant le moins étaient RMC Story, l'Equipe et France 5.

En 2020, huit des 18 chaînes gratuites étudiées ont dépassé l'ancien quantum annuel fixé à 192 diffusions et rediffusions : TF1, France 2, C8, W9, TMC, Gulli, 6ter et Chérie 25 alors que seule cette dernière le dépassait en 2019. Aucune n'a cependant atteint le nouveau seuil de 244 diffusions annuelles en 2020, 6ter en proposant 240, TF1 236 et W9 222.

Dix des 18 chaînes étudiées dans ce document ont accru leur offre cinématographique entre 2019 et 2020, dont France 2 (+76 diffusions), France 3 (+51 diffusions), 6ter (+49 diffusions), M6 (+48 diffusions) ou encore TF1 (+45 diffusions).

Parmi les chaînes historiques, TF1 qui a habituellement une offre cinématographique importante, est désormais la deuxième chaîne nationale gratuite dans le classement de l'offre. M6 a renforcé son offre cinématographique en 2020, en conservant toutefois un nombre de diffusions plus limité que les autres chaînes historiques.

Concernant les chaînes publiques, cette augmentation peut être au moins partiellement expliquée par l'offre de films de patrimoine proposée pendant les deux confinements du printemps et de l'automne 2020, chaque après-midi de la semaine.

En revanche, huit des 18 chaînes étudiées ont réduit leur proposition de cinéma sur leur antenne entre 2019 et 2020 : il s'agit principalement de RMC Story (-74 diffusions), France 4 (-47 diffusions), TFX (-31 diffusions) ou encore NRJ12 (-30 diffusions).

Le groupe Nextradio n'est quasiment plus présent sur l'offre cinématographique. RMC Story a drastiquement limité sa diffusion de films de long métrage en 2020, selon une tendance décroissante constatée sur l'ensemble de la période étudiée. Seules deux œuvres cinématographiques ont ainsi été diffusées en 2020, faisant d'elle la chaîne gratuite étudiée dans le présent document proposant le moins de films de long métrage sur son antenne. À son lancement, RMC Découverte diffusait uniquement une œuvre cinématographique par an et n'en propose plus aucune depuis 2017.

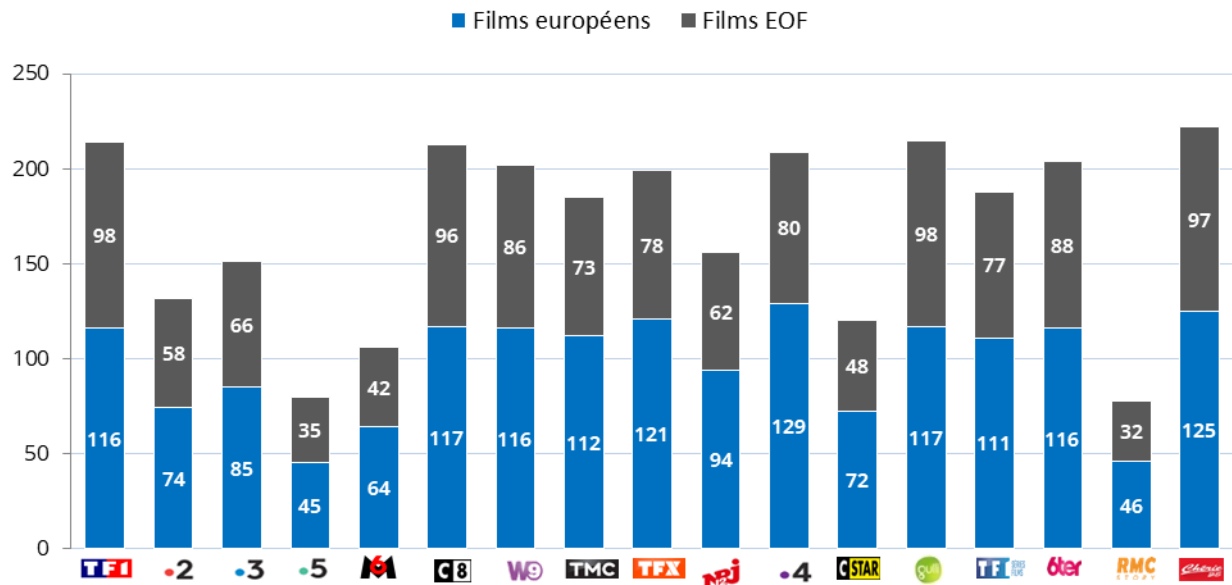
## Origine des films de long métrage diffusés en 2019 et en 2020

L'origine des films de long métrage diffusée est partiellement fléchée par les quotas de diffusion d'œuvres cinématographiques d'expression originale française (EOF dans la légende des graphiques ci-dessous) et d'origine européenne prévus réglementairement, fixés respectivement à 40 et 60 % de l'ensemble des diffusions réalisées chaque année sur chaque antenne. Ces quotas s'imposent aux éditeurs sur l'ensemble de la diffusion mais également aux heures de grande écoute cinématographiques qui sont fixées entre 20h30 et 22h30.

---

<sup>11</sup> Pour mémoire, ce classement ne prend pas en compte les chaînes d'information en continue, ni RMC Découverte ni France Ô.

### Répartition des films diffusés en 2019 par origine (en nombre de diffusions)<sup>12</sup>



Source : CSA

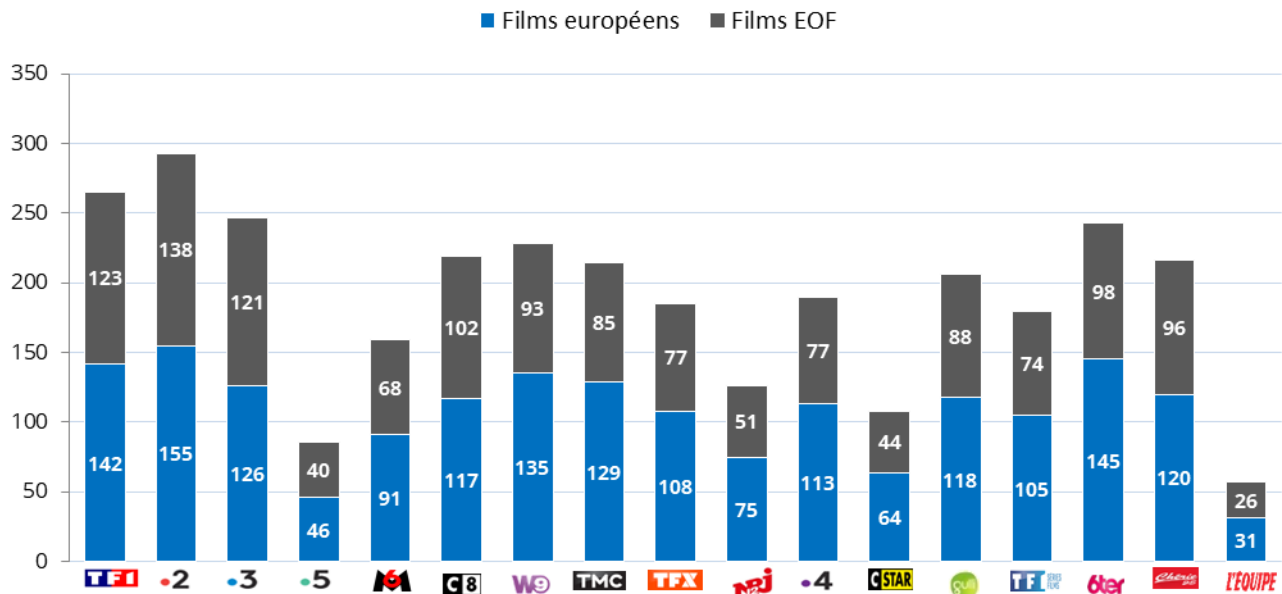
En 2019, 1 666 diffusions de films d'origine européenne ont été effectuées sur les chaînes nationales gratuites (soit 62,7 % des diffusions effectuées) et 1 220 diffusions de films d'expression originale française (soit 45,9 % des films diffusés).

Les chaînes proposant le plus de diffusions de films d'origine européenne en 2019 étaient France 4, Chérie 25 et TFX et de films d'expression originale française : TF1, Gulli et Chérie 25. Ces chaînes étaient également celles proposant une offre de cinéma importante, les quotas de diffusion d'œuvres cinématographiques fléchant partiellement la diffusion des films d'origine européenne et d'expression originale française.

Les chaînes proposant le moins de diffusions de films d'origine européenne et d'expression originale française correspondaient à celles ayant une programmation moins importante de cinéma : France 5 et RMC Story et, dans une moindre mesure, M6.

<sup>12</sup> L'Equipe n'a pas été représentée dans ce graphique en raison de son faible nombre de diffusions d'œuvres cinématographiques en 2019 (soit 10 diffusions) qui ont tout de même été comptabilisées dans le total des diffusions.

### Répartition des films diffusés en 2020 par origine (en nombre de diffusions)<sup>13</sup>



Source : CSA

En 2020, 1 821 diffusions de films d'origine européenne ont été effectuées sur les chaînes nationales gratuites étudiées dans ce document (soit 64,4 % des diffusions) et 1 402 diffusions d'œuvres d'expression originale française (soit 49,6 %), ce qui correspond à **une hausse de 155 diffusions** pour les premiers et de **182** pour les œuvres d'expression originale française.

En 2020, les cinq chaînes ayant proposé le plus de diffusions de films d'expression originale française sont France 2 (+ 80 diffusions par rapport à 2019), TF1 (+25 diffusions), France 3 (+55 diffusions), C8 et 6ter, ainsi que le plus grand nombre de diffusions de films d'origine européenne et de films toutes origines confondues.

Les cinq chaînes ayant diffusé le moins de films d'expression originale française sont également celles proposant proportionnellement peu de diffusions d'œuvres cinématographiques dans leur grille de programmes, à savoir RMC Story (qui propose uniquement 2 diffusions cinématographiques en 2020), L'Equipe, France 5, Cstar, NRJ12 et M6.

<sup>13</sup> RMC Story n'est pas représentée dans ce graphique en raison de la diffusion d'un seul film d'expression originale française et d'origine européenne en 2020, cette diffusion est tout de même comptabilisée dans le total des diffusions.



## Évolution du nombre de titres différents diffusés

### Évolution du nombre de titres diffusés entre 2019 et 2020

	TF1	.2	.3	.5	M6	C8	W9	TMC	TFX	NRJ	.4	<sup>14</sup> CSTAR	Gulli	TF1 SÉRIES FILMS	6ter	RMC	Chérie 25	L'ÉQUIPE	Total
2019	115	119	106	70	85	112	120	111	122	80	115	61	73	121	117	42	107	5	1 681
2020	162	176	153	66	107	121	131	122	103	69	91	55	84	105	129	2	107	17	1 800

Source : CSA

119 titres supplémentaires ont été diffusés entre 2019 et 2020, soit une hausse moyenne légèrement supérieure à 6 titres par antenne. L'offre de titres différents a ainsi augmenté de 7 % entre 2019 et 2020.

Dix chaînes ont accru le nombre de titres différents proposés sur leur antenne (en gras dans le tableau ci-dessus), correspondant également aux chaînes ayant accru leurs diffusions et rediffusions cinématographiques. Celles qui ont le plus accru leur offre sont France 2 (+57 titres), suivie par TF1 et France 3 (+47 titres chacune).

En 2019 comme en 2020, le taux de rediffusion d'un titre de cinéma proposé par Cstar, Gulli, L'Equipe au cours d'une même année est supérieur ou égal à 2, la chaîne gratuite consacrée au sport étant celle qui propose le taux le plus élevé (soit 2,7). Chérie 25, NRJ 12 et 6ter ont des taux de rediffusion légèrement inférieur à 2 (entre 1,8 et 1,9). A l'exclusion de la chaîne L'Equipe, ces antennes diffusent généralement un titre en semaine 1 en première partie de soirée pour le rediffuser ensuite en semaine 2 en seconde partie de soirée, dans le cadre d'une soirée entière consacrée à la diffusion de films de long métrage.

Les trois chaînes publiques France 2, France 3, France 5 ainsi que RMC Story ne rediffusent, quant à elles, quasiment pas les films proposés sur leurs antennes.

M6, en proposant plus de diffusions de films, a également augmenté son taux de rediffusion passant de 1,2 en 2019 à 1,4 en 2020 - tout comme W9, TMC, TFX, TF1 Séries Films, 6ter ou encore L'Equipe. En revanche, les chaînes TF1 et C8 ont légèrement diminué leur taux de rediffusion tout en augmentant le nombre de diffusions d'œuvres cinématographiques<sup>15</sup>.

Ainsi, l'augmentation du nombre de diffusions d'œuvres cinématographiques n'est pas automatiquement proportionnelle à l'augmentation du nombre de titres différents diffusés par les chaînes nationales gratuites, la stratégie de programmation de cinéma variant grandement d'une antenne à une autre.

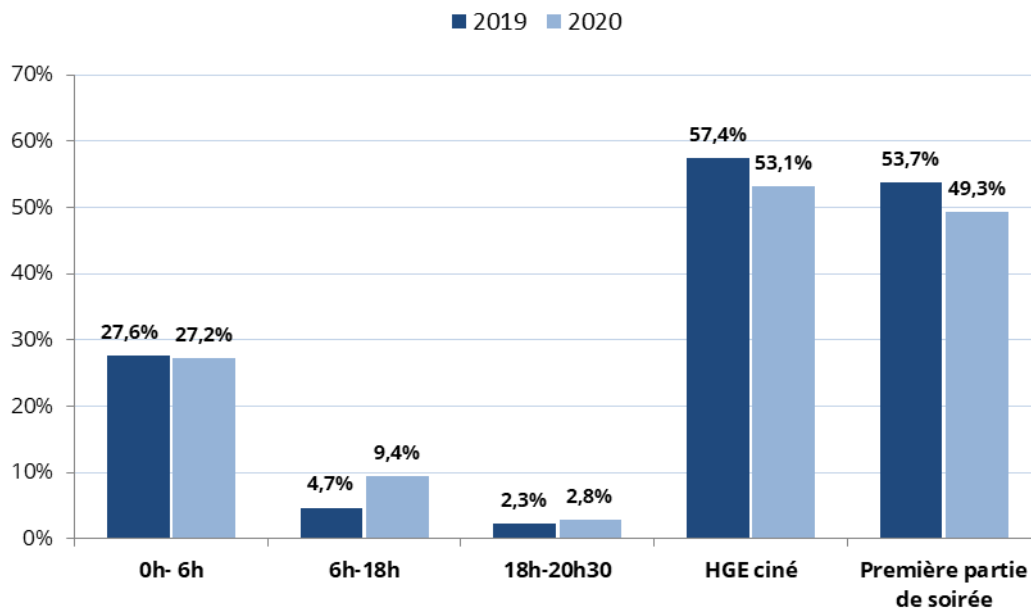
<sup>14</sup> Chérie 25 bénéficie de la possibilité de diffuser 192 films par an depuis 2016 et CStar depuis 2018.

<sup>15</sup> Soit un taux de 1,5 pour TF1 en 2020 contre 1,6 en 2019 et un taux de 1,6 pour C8 en 2020 contre 1,7 en 2019.



## Répartition de l'offre de cinéma par tranche horaire

### Répartition de l'offre de cinéma par tranche horaire en 2019 et 2020 (en nombre de diffusions)



Source : CSA

Au cours des deux années étudiées, la majorité des diffusions cinématographiques a eu lieu aux heures de grande écoute cinématographiques, et ce malgré une diminution en 2020 (-4,3 points). Au sein de cette tranche horaire, la baisse des diffusions de films en première partie de soirée est assez importante en 2020 par rapport à l'année 2019 (-4,4 points).

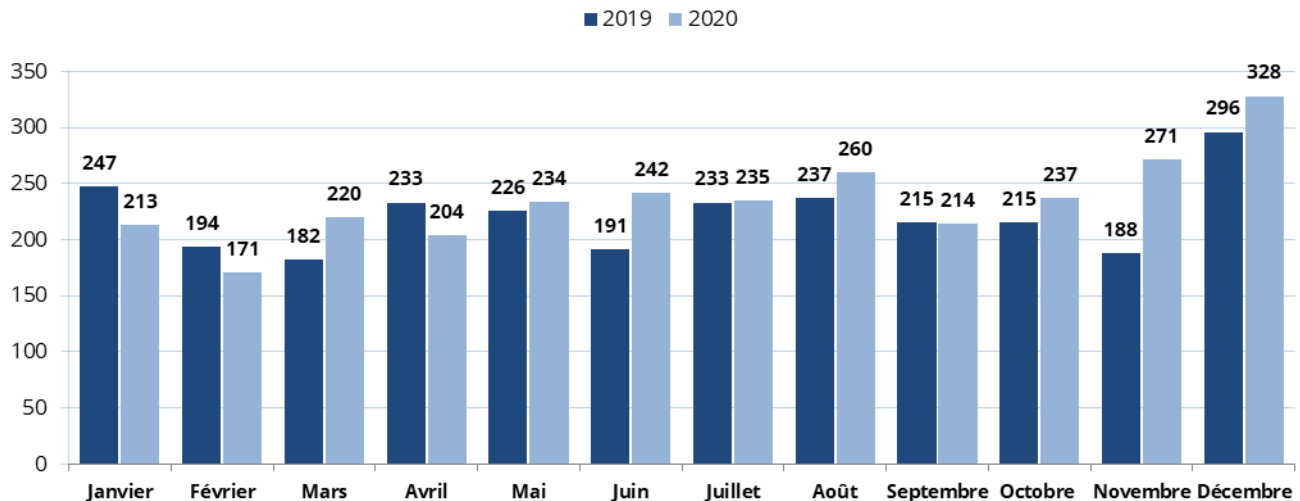
Au cours de la nuit, plus de 27 % de l'offre de cinéma ont été proposés les deux années étudiées, les chaînes utilisant souvent cette tranche horaire pour proposer des films d'expression originale française et d'origine européenne afin d'équilibrer leurs quotas de diffusion d'œuvres cinématographiques prévus réglementairement.

La proportion de films diffusés en journée entre 6 et 18 heures est en forte hausse en 2020, du fait des programmations en journée notamment le dimanche effectuées dans un premier temps par anticipation par le groupe France Télévisions au cours du confinement du printemps 2020 et désormais autorisées depuis la publication des nouvelles dispositions réglementaires en août 2020, d'une part, et, d'autre part, de l'augmentation des quantums permettant également de multiplier ces diffusions diurnes. La part de films de long métrage diffusés en avant-soirée est également en légère progression en 2020 pour les mêmes raisons.



## Comparaison mensuelle des diffusions cinématographiques

### Comparaison mensuelle des diffusions d'œuvres cinématographiques (2019-2020)



Source : CSA

En 2019, les cinq mois au cours desquels l'offre cinématographique était la plus importante étaient (par ordre décroissant) les mois de décembre, janvier, août, juillet, avril<sup>16</sup>. Le mois de mars correspondait au plus faible nombre de diffusions de films de long métrage, soit 114 diffusions de moins qu'au cours du mois de décembre 2019.

En 2020, les plus importantes diffusions de cinéma ont eu lieu aux mois de décembre<sup>17</sup> (32 diffusions supplémentaires par rapport à décembre 2019), novembre, août, juin et octobre. Le mois le plus faible en nombre de diffusions cinématographiques était février 2020 avec 157 diffusions de moins qu'en décembre 2020.

Entre 2019 et 2020, le nombre de diffusions d'œuvres cinématographiques a augmenté au cours de 8 des 12 mois de l'année 2020, la hausse la plus notable ayant eu lieu en novembre 2020 (83 diffusions supplémentaires par rapport à novembre 2019).

Sur la période allant de janvier à juillet 2020 (soit la période antérieure à l'entrée en vigueur des nouvelles règles de diffusion de cinéma à la télévision), les diffusions d'œuvres cinématographiques n'ont augmenté que de 13 diffusions par rapport à la même période l'année précédente. Pendant la période du confinement plus spécifiquement, soit entre mars et avril 2020, 17 diffusions supplémentaires ont été effectuées par rapport à l'année précédente, soit une moyenne supérieure à 5 films par mois.

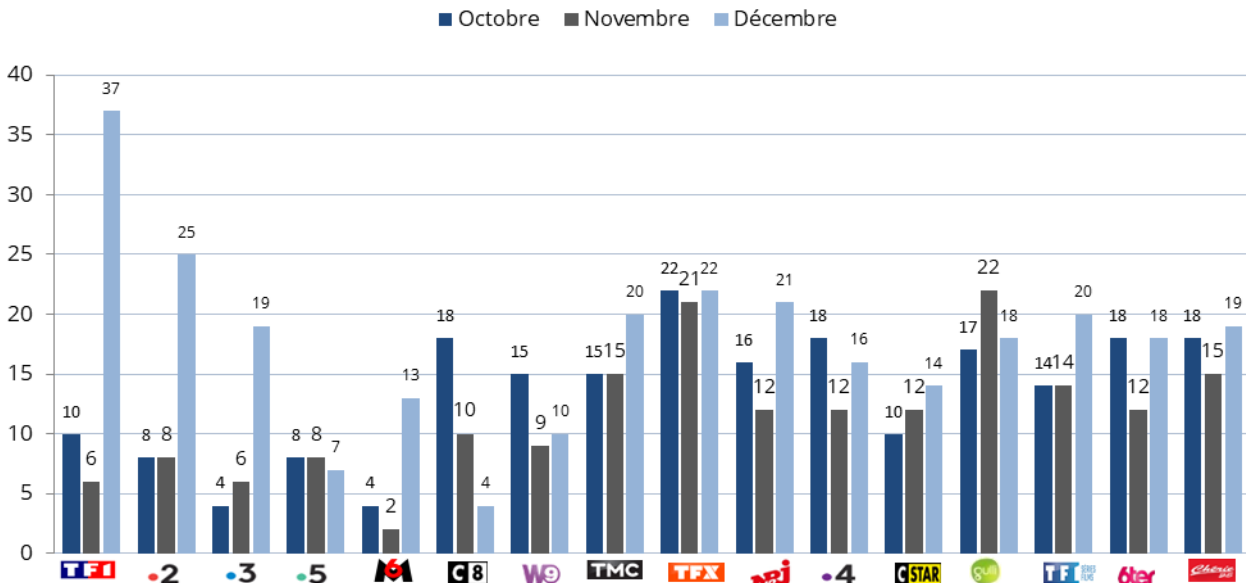
<sup>16</sup> 63 diffusions supplémentaires étaient réalisées entre les mois de décembre et de mai 2019.

<sup>17</sup> L'offre de cinéma au mois de décembre est traditionnellement importante, en raison notamment des vacances scolaires et des fêtes familiales de fin d'année, propices à la diffusion de comédies familiales, de films d'animation et de films d'aventure destinés au grand public.



Entre août et décembre 2020, soit après l'entrée en vigueur du décret modifié, les diffusions de films de long métrage ont progressé de 159 diffusions par rapport à l'année précédente, soit une moyenne légèrement supérieure à 31 films par mois. Le dernier trimestre de l'année 2020 a tout particulièrement favorisé la diffusion cinématographique, avec une hausse de 137 diffusions cinématographiques par rapport à 2019 (soit une moyenne mensuelle légèrement supérieure à 42 films).

### Focus sur le dernier trimestre 2019 : nombre de diffusions cinématographiques par éditeur



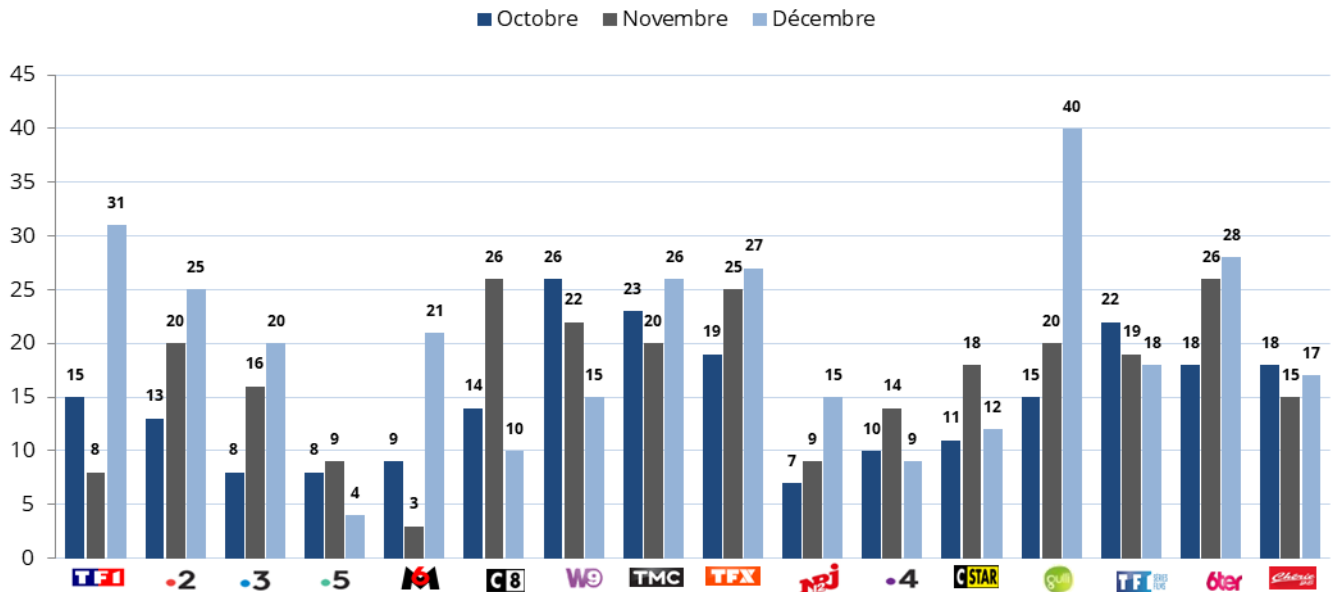
Source : CSA

Au cours du dernier trimestre 2019, les cinq chaînes proposant le plus de diffusions d'œuvres cinématographiques étaient TFX, Gulli, TF1, Chérie 25 et TMC, pour un total de 277 diffusions.





### Focus sur le dernier trimestre 2020 : nombre de diffusions cinématographiques par éditeur <sup>18</sup>



Source : CSA

Certains éditeurs ont accru leur offre cinématographique au cours des trois derniers mois de l'année 2020 par rapport à la même période en 2019 : il s'agit de W9 (+29 diffusions), TMC (+19 diffusions), France 3 (+15 diffusions), M6 (+14 diffusions).

Des augmentations de leur offre cinématographique en octobre et novembre 2020 sont également notables sur France 2 (+17 diffusions), TF1 Séries Films (+13 diffusions), TF1 et Cstar (+7 diffusions chacune), la programmation de ce genre étant déjà élevé en décembre 2019 pour les trois premières chaînes citées.

C8, TFX et 6ter ont fait progresser leur programmation cinématographique en novembre et décembre 2020 par rapport à 2019, pour un total de 48 diffusions supplémentaires.

*A contrario*, trois chaînes ayant plus ou moins fortement réduit leur offre cinématographique en 2020 ont également réduit leurs diffusions au dernier trimestre 2020 : NRJ12 (-18 diffusions), France 4 (-13 diffusions), et dans une moindre mesure, Chérie 25 (-2 diffusions).

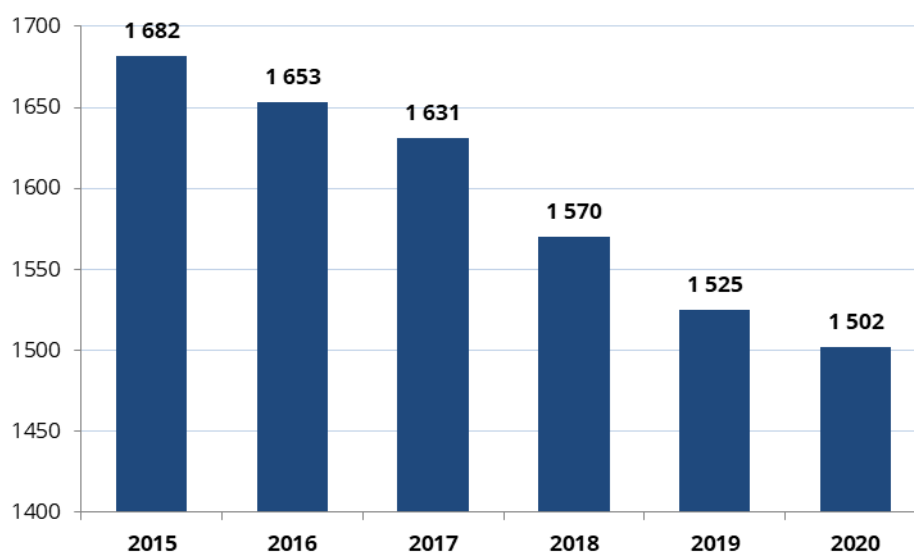
<sup>18</sup> Par souci de lisibilité, la chaîne l'Equipe n'a pas été insérée dans le graphique pour l'année 2019, son offre cinématographique étant très inférieure à celle des autres chaînes présentées (une diffusion en octobre, une en novembre et 10 diffusions en décembre). Son offre mensuelle a tout de même été comptabilisée dans le graphique précédent présentant l'offre de cinéma mois par mois en 2019 et 2020.



## Diffusion cinématographique aux heures de grande écoute

### Évolution du nombre de diffusions d'œuvres cinématographiques aux heures de grande écoute

#### Évolution du nombre total de diffusions d'œuvres cinématographiques aux heures de grande écoute (2015-2020)



Source : CSA

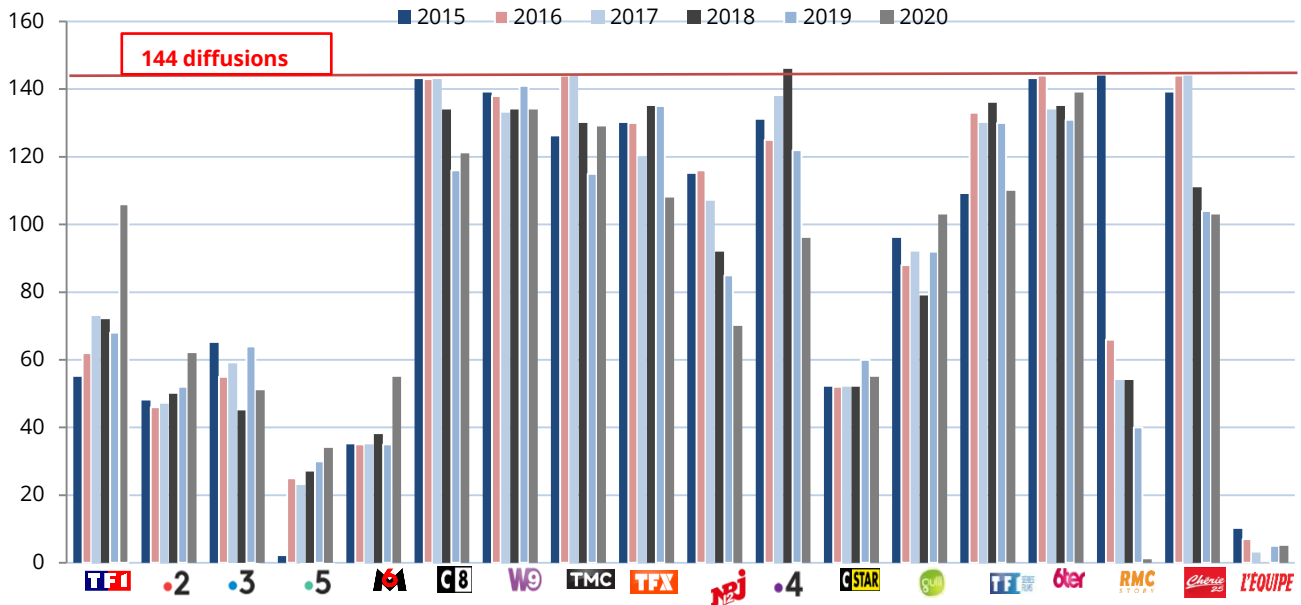
Entre 2015 et 2020, le nombre de diffusions d'œuvres cinématographiques aux heures de grande écoute, soit la tranche 20h20-22h30, a diminué de 180 diffusions au total, de manière constante et à périmètre constant.

Ainsi, malgré la hausse du quantum de diffusions des œuvres cinématographiques aux heures de grande écoute, certes intervenue au début du second semestre de l'année, et l'augmentation effective des diffusions sur l'ensemble du temps de diffusion en 2020, 23 diffusions en moins ont été relevées entre 20h30 et 22h30 par rapport à l'année précédente.

Une claire différenciation entre les chaînes historiques et celles ayant débuté leur diffusion dans les années 2000 apparaît sur le graphique ci-dessous : les premières sont bien en-deçà du quantum maximal aux heures de grande écoute fixé hier à 144 et désormais à 196 tandis que les secondes en sont généralement proches.



## Nombre de diffusions d'œuvres cinématographiques entre 20h30 et 22h30 par chaîne (2015-2020<sup>19</sup>)



<b>Classement 2015 :</b>	13	15	12	18	16	<u>2</u>	4	8	7	9	6	14	11	10	<u>3</u>	<u>1</u>	5	17
<b>Classement 2020 :</b>	8	12	15	16	14	4	<u>2</u>	<u>3</u>	6	11	10	13	7	5	<u>1</u>	18	9	17

Source : CSA

Entre 2019 et 2020, sept des 18 chaînes étudiées ont augmenté leur offre cinématographique aux heures de grande écoute, soit par ordre décroissant TF1, M6, TMC, Gulli, France 2, 6ter et C8. Ces hausses n'ont cependant pas permis de compenser les diminutions plus fortes de certains services tels que TFX, TF1 Séries Films, NRJ12 ou encore France 4. Sur une période plus longue, soit entre 2015 et 2020, certaines chaînes ont vu leur part dans l'offre cinématographique diminuer, à l'instar de C8 qui est passée de la deuxième à la quatrième place du classement des services proposant le plus de diffusions d'œuvres cinématographiques.

En 2015, les trois chaînes proposant le plus de diffusions cinématographiques aux heures de grande écoute étaient RMC Story, C8 et 6ter, les chaînes historiques figurant en fin de classement. En 2020, seule 6ter demeure dans ce trio. RMC Story, qui était la chaîne utilisant au maximum cette tranche horaire en 2015, n'a proposé qu'une œuvre cinématographique en 2020 aux heures de grande écoute.

<sup>19</sup> Concernant l'année 2020, ces données sont provisoires car elles n'ont pas été validées par les chaînes dans le cadre de leur rapport d'exécution adressé au Conseil au cours du premier semestre de l'année. En outre, il existe une tolérance de la part du Conseil permettant aux chaînes de choisir de comptabiliser ou non dans leurs quotas de diffusion d'œuvres cinématographiques aux heures de grande écoute les films dont la diffusion commence entre 22h20 et 22h30, ce qui pourrait modifier les données chiffrées présentes dans le graphique ci-dessus.



Bien que les trois chaînes historiques TF1, France 2 et M6 aient accru leur offre cinématographique aux heures de grande écoute en 2020, elles figurent respectivement aux huitième, douzième et quatorzième places de ce classement.

Aucune chaîne n'a atteint l'ancien quantum maximal de diffusions de films sur cette tranche horaire en 2020 alors que ce quantum était régulièrement atteint les années précédentes notamment par TMC et Chérie 25 ou encore 6ter.

## Focus sur la première partie de soirée

Même si les heures de grande écoute cinématographiques correspondent à un créneau horaire relativement resserré, elles permettent de prendre en compte des diffusions cinématographiques débutant tardivement, soit après 22 heures. Il est donc intéressant d'étudier également la programmation de cinéma uniquement en première partie de soirée, soit les films dont la diffusion débute entre 20h45 et 21h30.

**Diffusion de films de long métrage en première partie de soirée en 2019 et 2020**

	<b>TF1</b>	<b>.2</b>	<b>.3</b>	<b>.5</b>	<b>M6</b>	<b>G8</b>	<b>W9</b>	<b>TMC</b>	<b>TFX</b>	<b>M6j</b>	<b>.4</b>	<b>GSTAR</b>	<b>9+</b>	<b>TF</b>	<b>6ter</b>	<b>RMC</b>	<b>Chérie</b>	<b>L'EQUIPE</b>	<b>Total</b>
<b>2019</b>	66	50	64	30	34	116	122	110	124	80	113	60	86	116	108	40	104	4	<b>1 427</b>
<b>2020</b>	<b>104</b>	<b>61</b>	49	<b>34</b>	<b>55</b>	<b>117</b>	117	<b>115</b>	105	65	91	55	85	99	<b>120</b>	1	103	<b>20</b>	<b>1 396</b>

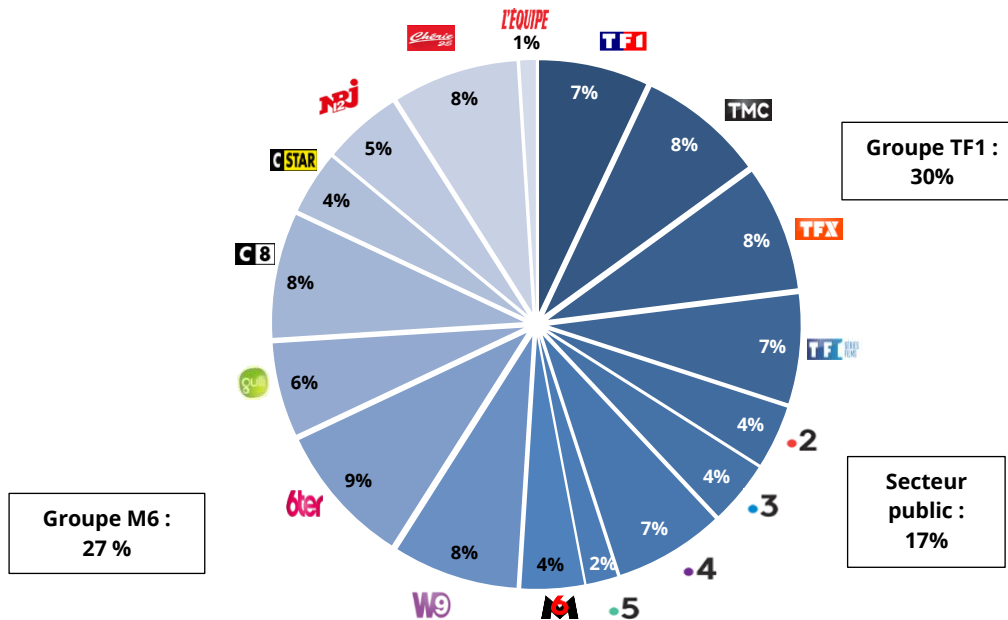
Source : CSA

1 396 diffusions cinématographiques ont été réalisées en première partie de soirée en 2020, soit une moyenne de 26 cases hebdomadaires contre 27 en 2019.

Huit antennes, figurant en gras dans le tableau ci-dessus, ont accru leur offre de cinéma en première partie de soirée, dont TF1 (+38 diffusions), M6 (+21 diffusions), l'Equipe (+16 diffusions), 6ter (+12 diffusions), ou encore France 2 (+11 diffusions).

Pour autant, le nombre total de premières parties diffusées en 2020 a diminué de 31 diffusions par rapport à 2019. En effet, dix antennes ont réduit leur programmation de cinéma en première partie de soirée en 2020. Il s'agit principalement de RMC Story (-39 diffusions), France 4 (-22 diffusions), TFX (-19 diffusions) et France 3 (-15 diffusions).

### Répartition des premières parties de soirée cinématographiques diffusées en 2020 par éditeur (en nombre de diffusions)



Source : CSA

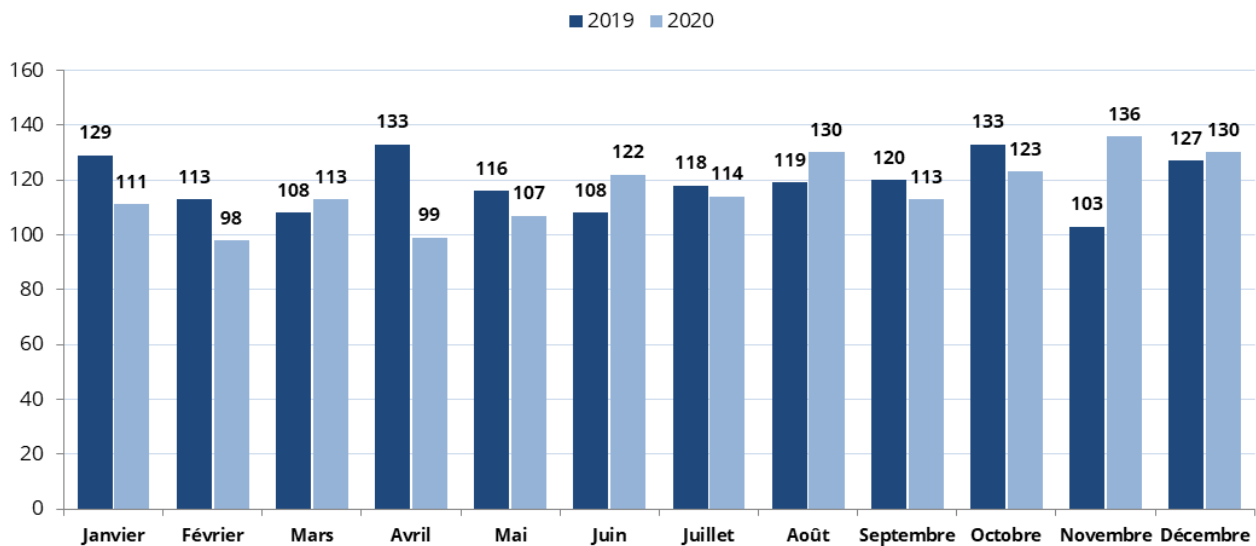
En 2020, les quatre chaînes gratuites du groupe TF1 ont proposé 30 % des premières parties de soirée consacrées aux œuvres cinématographiques (en nombre de diffusions), suivi de près par les quatre antennes gratuites du groupe M6 (à hauteur de 27 %). Le groupe TF1 propose ainsi le plus de cinéma en première partie de soirée, tandis que le groupe M6 domine la programmation sur l'ensemble du temps de diffusion.

Les quatre chaînes du secteur public ont, quant à elles, proposé 17 % de l'offre, tandis que les deux antennes gratuites des groupes NRJ et Canal+ ont respectivement participé à hauteur de 13 et 12 % à l'offre gratuite de cinéma en première partie de soirée.

6ter a proposé à elle seule 9 % de l'offre de cinéma en première partie de soirée, suivie par W9 (8 %) puis par Chérie 25, C8, TFX et TMC à hauteur de 7 % chacune.



## Évolution du nombre mensuel de premières parties de soirée consacrées au cinéma (2019-2020)



Source : CSA

En 2019, les cinq mois au cours desquels le cinéma était le plus exposé en première partie de soirée étaient ceux d'avril et octobre, suivis par janvier, décembre et septembre, pour un total de 642 cases, soit 44,9 % des premières parties de soirée consacrées au cinéma.

En 2020, 45,9 % de l'offre globale de cinéma en première partie de soirée ont été proposés au cours des mois de novembre, décembre, août, octobre et juin, pour un total de 641 diffusions.

À la suite de la publication du décret modifiant les règles de diffusion d'œuvres cinématographiques, la programmation de cinéma en première partie de soirée a progressé en août, novembre et très légèrement en décembre mais a diminué en septembre et octobre. Les deux mois de confinement au printemps 2020 n'ont ainsi pas entraîné d'augmentation importante du nombre de diffusions cinématographiques en première partie de soirée par rapport à l'année précédente malgré les assouplissements consentis par le Conseil, la réglementation n'ayant alors pas encore été modifiée.

En août, la programmation cinématographique des quatre antennes du groupe M6 a fortement progressé entre 2019 et 2020 (soit une hausse de 16 diffusions pour un total de 48 diffusions en 2020), principalement sur 6ter et W9 qui ont proposé le plus de premières parties de soirée cinématographiques sur ce mois estival.

Le groupe TF1 a également accru sa diffusion de films en première partie de soirée au cours de ce même mois (+4 diffusions) dans le cadre d'une programmation de cinéma déjà importante (soit 43 diffusions).

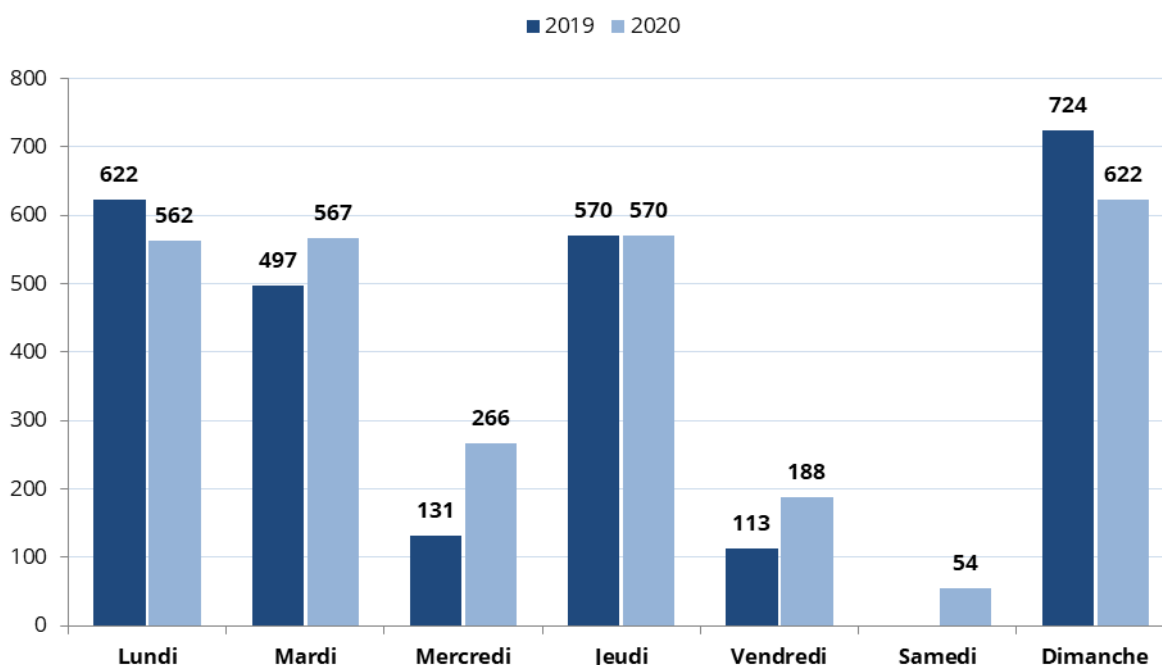
En novembre 2020, la hausse du nombre de diffusions cinématographiques s'explique par l'augmentation sur les chaînes gratuites du groupe TF1 et M6 (+9 et 5 diffusions), tout comme sur les deux chaînes gratuites C8 et Cstar (+10 et 2 diffusions).

Enfin, au cours du mois de décembre 2020, ce sont encore les chaînes gratuites des groupes TF1 et M6 qui proposent le plus d'œuvres cinématographiques, dans des proportions en hausse par rapport à l'année 2019, soit respectivement 43 diffusions (+2 premières parties de soirée) et 42 diffusions (+12 premières parties de soirée).



## Évolution de la diffusion journalière des films de long métrage

### Comparatif des jours de diffusion de cinéma sur l'ensemble du temps de diffusion (2019-2020)



Source : CSA

En 2019, le dimanche était le jour au cours duquel le plus de diffusions cinématographiques étaient programmées en raison de la case traditionnelle de cinéma en soirée. Suivaient ensuite les lundis, mardis et jeudis.

Plus de 90 % des films de long métrage ont été diffusés les lundis, mardis, jeudis et dimanches en 2019. Une moyenne de 12 films ont ainsi été proposés chaque lundi de l'année 2019 ; 3 films chaque mardi ; 2,5 films chaque mercredi ; 11 films chaque jeudi ; 2 films chaque vendredi et 14 films chaque dimanche, jour où le plus de diffusions ont été comptabilisées.

En 2020, plus de 82 % des films étaient encore proposés les mêmes jours de la semaine qu'en 2019, le décret ayant été publié au cours du second semestre.

Cependant, on observe déjà une réelle appétence des services de télévision pour une diffusion plus étendue du cinéma aux jours anciennement interdits ou avec une diffusion limitée : le mercredi (doublement du nombre de diffusions journalières, soit 135 diffusions supplémentaires), le vendredi (+75 diffusions) et le samedi (+54 diffusions). La diffusion de cinéma le mardi progresse de 70 diffusions par rapport à 2019 (11 films en moyenne hebdomadaire) et reste stable le jeudi. En revanche, une légère diminution des diffusions est constatée les lundis et dimanches en 2020, avec 11 et 12 films proposés chaque semaine en moyenne. Ainsi, pour la journée du dimanche, bien que de nouvelles cases cinématographiques aient été ouvertes en fin d'après-midi, le nombre de diffusions en soirée a fortement diminué en 2020 par rapport à 2019.



Corrélée à l'augmentation globale du nombre de diffusions cinématographiques constatée en 2020, cette tendance devra tout de même être confirmée après une année complète d'application du décret modifié.

## Les nouvelles cases mises en place depuis le mois d'août 2020 et leurs résultats d'audiences

Avant même la publication du décret modifiant le décret n°90-66, certaines chaînes ont fait part au Conseil de leur volonté d'anticiper les nouvelles règles de diffusion de cinéma à la télévision afin de pallier les difficultés de programmation dans le contexte plus général de la crise sanitaire et de son impact sur l'approvisionnement en programmes inédits.

Ainsi, dès le 21 mars 2020, et dans le cadre de la fermeture des salles de cinéma et du confinement de la population française, France Télévisions a informé le Conseil de son souhait d'anticiper la modification des règles de diffusion du cinéma en proposant chaque après-midi une œuvre cinématographique sur France 2 dans un premier temps, puis sur France 3. Le groupe public prévoyait ainsi de proposer chaque après-midi de « grandes comédies populaires » et de mettre en avant le patrimoine cinématographique français, y compris le samedi et dimanche en journée, pourtant alors interdits de diffusion réglementairement mais tolérés par le Conseil.

Des dérogations ont également été accordées aux groupes M6 et TF1 pour des diffusions de films d'expression originale française que M6 avait préfinancés le samedi soir au cours du mois de juillet (tels que *Le petit Nicolas* ou *Les vacances du petit Nicolas*) et de films le mercredi et vendredi soir en juillet sur TFX et TF1 Séries Films. Les deux groupes arguaient du contexte sanitaire et économique très préoccupant pour les éditeurs privés, de la volonté de mettre en valeur des films de cinéma de qualité sur leurs antennes et de leur souhait d'assouplir la programmation de cinéma en anticipant la promulgation du décret modificatif.

Tenant compte de la particularité de l'année 2020, des restrictions de circulation imposées à la population française en raison de la pandémie mais également des difficultés rencontrées par les chaînes, le Conseil pris acte de ces demandes.

### ► **Les samedis et dimanches en journée :**

Dès le 21 mars 2020, **France 2** a mis en place une programmation cinématographique chaque après-midi à 14 heures, y compris le samedi et le dimanche. À partir du 11 mai 2020, **France 3** a participé à cette programmation quotidienne en proposant des films de long métrage, notamment le samedi et le dimanche en début d'après-midi. Les deux antennes ont proposé principalement des films patrimoniaux, quasiment exclusivement d'expression originale française et d'origine européenne.

À la suite de la modification du décret n° 90-66, France 2 a programmé à nouveau des films de long métrage le samedi et dimanche après-midi en novembre et en décembre 2020.





Concernant spécifiquement la journée du dimanche, un film a été proposé en septembre sur **C8**. A partir du mois d'octobre, les antennes diffusant des films le dimanche après-midi se sont multipliées : films d'aventure ou de science-fiction sur **TMC** et **TFX** en fin d'après-midi, comédies grand public sur **W9** en milieu d'après-midi, films à destination du jeune public sur **France 4** en milieu d'après-midi. Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2020, **Gulli** a créé une case consacrée au cinéma le dimanche en début d'après-midi afin de proposer des films familiaux à destination du jeune public, tout comme **France 3** avec une offre de films français de patrimoine.

Depuis le 10 janvier 2021, **NRJ12** a également mis en place une programmation cinématographique le dimanche en avant-soirée en proposant une offre grand public de comédies ou de films d'aventure.

Cette offre cinématographique vient diversifier la grille habituelle de ces chaînes de télévision le dimanche après-midi : animation audiovisuelle sur France 4 et Gulli, fiction audiovisuelle sur NRJ12, TMC et W9, divertissements et magazines sur TFX.

Il est intéressant de constater que ni TF1, ni M6 n'ont pour le moment profité de la possibilité de proposer des films le dimanche en journée, les deux chaînes historiques privilégiant la diffusion habituelle de magazines pour M6 (*Maison à vendre, Recherche maison ou appartement...*) et de magazines d'information pour TF1 (*Grands reportages, Sept à huit...*).

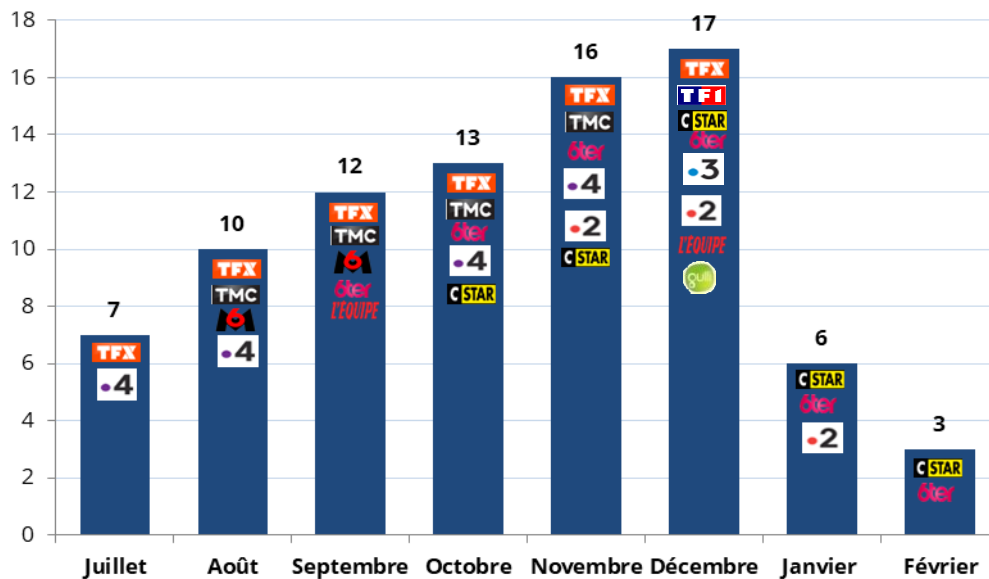
#### ► **Les mercredis soirs :**

Pour mémoire, avant même la modification du décret n°90-66 en août 2020, des œuvres cinématographiques d'art et d'essai pouvaient être diffusées par les éditeurs après 22h30 le mercredi soir.

Par ailleurs, avant la modification du décret en août 2020, **France 4** avait déjà la possibilité de diffuser des films le mercredi soir. Elle a ainsi proposé sur son antenne des films de long métrage dès le début du mois de janvier 2020 et 14 premières parties de soirée depuis le début du mois de juillet 2020.

Depuis la modification des règles de diffusion des œuvres cinématographiques pour l'ensemble des chaînes nationales gratuites, la case du mercredi soir a été la nouvelle tranche horaire la plus utilisée par les éditeurs en 2020, **84 premières parties de soirée** cinématographiques ayant été programmées entre le 1<sup>er</sup> juillet 2020 et le 15 février 2021 par 11 éditeurs différents. Le nombre de films proposés les mercredis soirs de janvier et de février 2021 s'est néanmoins réduit après des diffusions croissantes en fin d'année 2020.

## Diffusion mensuelle d'œuvres cinématographiques le mercredi soir en première partie de soirée en 2020/2021



Source : CSA

Des cases cinéma se sont ainsi développées depuis l'été 2020 : **TFX** et **TMC** ont régulièrement proposé des premières parties de soirée cinématographiques (11 sur TFX équitablement réparties entre des œuvres d'expression originale française et des œuvres provenant des Etats-Unis et 12 sur TMC avec principalement des films d'expression originale française).

À partir du 30 septembre, **6ter** a mis en place une case consacrée au cinéma tous les mercredis soirs. Ces 19 premières parties de soirée ont été presque exclusivement consacrées à la diffusion de films provenant des Etats-Unis, à l'instar des sagas *Rush hour* ou encore *Mission impossible*. La case s'est temporairement interrompue pendant les vacances de Noël pour reprendre au début de l'année 2021.

Depuis le 21 octobre 2020, **Cstar** a également installé dans sa grille une case cinématographique le mercredi, la chaîne privilégiant, pour ces 11 diffusions en première partie de soirée, des films d'action provenant majoritairement des Etats-Unis (aventure ou policier). En 2019, 6ter et Cstar proposaient majoritairement des fictions audiovisuelles le mercredi soir.

Concernant les diffusions plus ponctuelles, entre le 26 août au 16 septembre 2020, **M6** a proposé un cycle *Indiana Jones* le mercredi en première partie de soirée et une rediffusion du titre précédent en seconde partie de soirée la semaine suivante. Cette programmation occasionnelle ne semble pas avoir modifié la destination habituelle de la case du mercredi soir sur M6, traditionnellement consacrée à la diffusion de divertissements récurrents périodiquement présents dans la grille de la chaîne (tels que *Le meilleur pâtissier*, *Top chef* ou encore *Cauchemar en cuisine*).

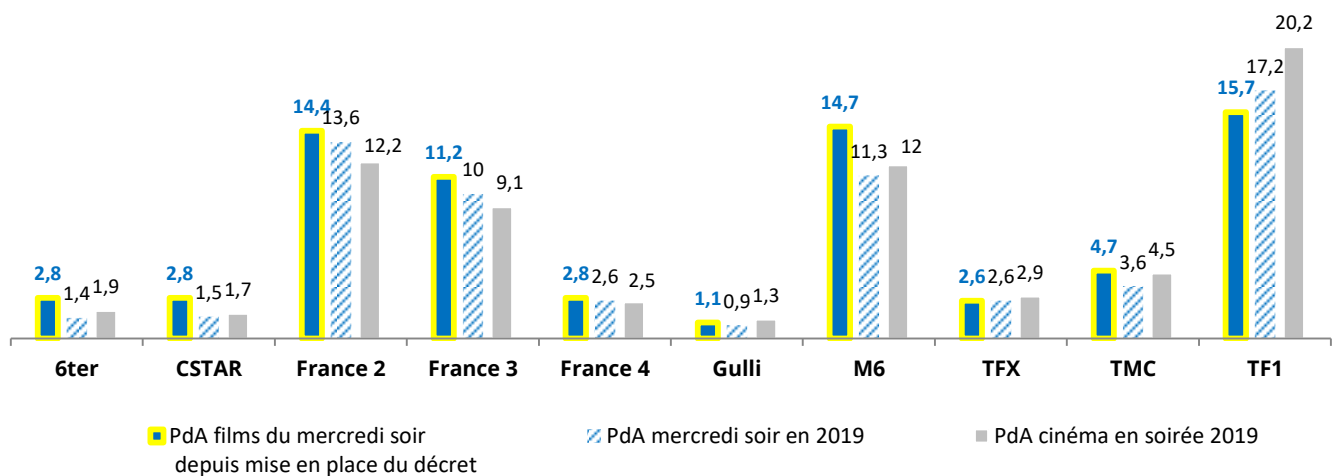
4 premières parties de soirée ont également été consacrées au genre cinématographique sur **France 2** entre novembre 2020 et janvier 2021, et plus spécifiquement des comédies d'expression originale française et d'origine européenne. C'est également le cas de **L'Équipe** avec des films d'aventure provenant majoritairement des États-Unis diffusés en septembre et en décembre 2020.



**France 3** a également proposé deux premières parties de soirée cinématographiques entre décembre 2020 et janvier 2021. **TF1** et **Gulli** ont respectivement consacré une et deux premières parties de soirée à la diffusion de films de long métrage familiaux pendant les vacances de Noël, respectivement d'expression originale française et d'origine européenne.

Les films proposés le mercredi soir par les télévisions nationales gratuites ont été principalement d'expression originale française, toutes chaînes confondues.

### Audiences des films diffusés le mercredi en première partie de soirée depuis la mise en place du décret (PdA en %)



Médiamétrie, Médiamat – Individus de 4 ans et plus –  
Films débutant entre 20h45 et 21h30 – Tranche horaire du mercredi soir 21h-23h

Comme vu précédemment, 11 chaînes ont diffusé au moins un film de cinéma le mercredi en première partie de soirée en 2020 mais seules 10 sont étudiées ici, les audiences de l'Equipe n'étant pas incluses dans la souscription passée par le Conseil auprès de Médiamétrie. France 4 bénéficiait déjà d'une dérogation lui permettant de diffuser des films français ou européens sur ce créneau depuis 2012<sup>20</sup>. Cette case était particulièrement stratégique pour la chaîne : les films

<sup>20</sup> Conformément au II de l'article 10 du décret n°90-66 du 17 janvier 1990 : « Par dérogation au 1° du I, les éditeurs de services qui ne sont pas mentionnés à l'article 11 peuvent diffuser le mercredi soir des œuvres cinématographiques de longue durée, lorsque les conditions suivantes sont remplies :

1° La convention ou le cahier des charges de l'éditeur du service prévoit qu'il consacre une part de son chiffre d'affaires annuel net de l'exercice précédent à des dépenses contribuant au développement de la production d'œuvres cinématographiques européennes au moins égale à 3,5 % ;

2° Il en va de même de chacun des services de télévision, autres que de cinéma, édités par la même société ou par les sociétés du même groupe, dès lors que ce service est soumis à l'obligation de contribuer au développement de la production cinématographique ;

3° L'investissement annuel dans la production d'œuvres cinématographiques européennes de l'éditeur du service, cumulé le cas échéant avec celui des services de télévision, autres que de cinéma, édités par la même société ou par les sociétés du même groupe, est supérieur à un montant fixé par arrêté, compte non tenu des dépenses prévues au 3° de l'article 7 du décret n° 2010-416 du 27 avril 2010 et au 3° de l'article 4 du décret n° 2010-747 du 2 juillet 2010 ;

4° L'audience moyenne annuelle du service, mesurée sur l'année écoulée, n'est pas supérieure à 5 % de l'audience totale des services de télévision ;

5° La diffusion de l'œuvre cinématographique commence entre 20 heures et 21 heures ;

6° Au jour mentionné au premier alinéa du présent II et horaires mentionnés à son 5°, l'éditeur de services réserve, dans le nombre total annuel de diffusions et de rediffusions d'œuvres cinématographiques de longue durée, au moins 85 % à la diffusion



du mercredi soir représentaient 3 des 5 meilleures audiences de France 4 en 2018 et en 2019<sup>21</sup> tous genres confondus. L'ouverture du créneau du mercredi soir aux autres chaînes n'a pas affecté les performances de la case cinéma de France 4, qui gagne 0,2 point de PdA par rapport à 2019.

La diffusion de films permet à 6ter, Cstar, France 2, France 3 et M6 de renforcer significativement leurs performances le mercredi soir par rapport à 2019. Les films diffusés sur ce créneau ont également tendance à enregistrer de meilleures performances que les films diffusés sur les tranches autorisées en 2019.

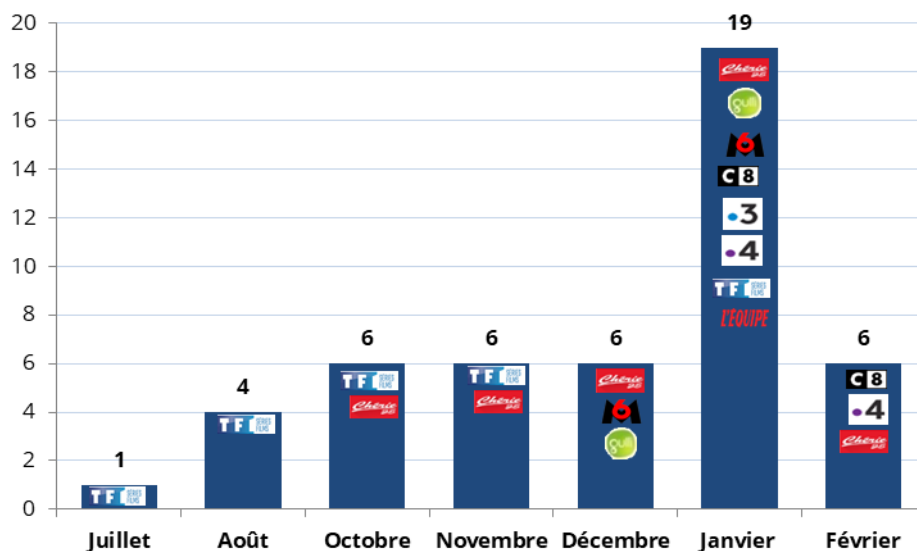
6ter et Cstar sont les chaînes qui ont le mieux exploité l'ouverture de ce nouveau créneau. Elles ont respectivement consacré 19 et 11 mercredis soirs au cinéma entre septembre 2020 et mi-février 2021, soit l'offre la plus importante après France 4, et ont doublé leur PdA moyenne sur la case par rapport à 2019 lors de ces diffusions.

Le bilan est plus mitigé pour Gulli et les chaînes du groupe TF1 (hormis TMC). La contre-performance de la chaîne TF1 est cependant à relativiser : celle-ci n'a diffusé qu'un unique film, *Les Visiteurs La Révolution*, le 30 décembre 2020.

#### ► Le vendredi soir :

8 éditeurs ont proposé des films de long métrage le vendredi soir en première partie de soirée : TF1 Séries Films, Chérie 25, Gulli, M6, C8, France 4, France 3 et l'Equipe, pour un total de **48 premières parties de soirée**<sup>22</sup>.

### Diffusion mensuelle d'œuvres cinématographiques le vendredi soir en première partie de soirée en 2020/2021



Source : CSA

d'œuvres européennes ou d'expression originale française ».

<sup>21</sup> Médiamétrie, Médiamat National.

<sup>22</sup> Avant même la modification du décret, des œuvres cinématographiques d'art et d'essai pouvaient être diffusées par les éditeurs après 22h30.



**TF1 Séries Films** est la première chaîne à avoir utilisé la possibilité de programmer des films de long métrage le vendredi soir, entre le 31 juillet et le 28 août, grâce à la dérogation que lui avait accordée le Conseil pour anticiper l'application des nouveaux jours de diffusion d'œuvres cinématographiques. En octobre et novembre 2020 ainsi qu'en janvier 2021, des films ont été régulièrement proposés le vendredi soir sur cette antenne, pour un total de 11 diffusions en première partie de soirée, dont 9 étaient consacrées à des films d'expression originale française et d'origine européenne. Des fictions audiovisuelles étaient majoritairement proposées le vendredi soir sur cette antenne au premier semestre 2020, telles que *Grey's anatomy*.

**Chérie 25** a mis en place une case régulière de cinéma en première partie de soirée depuis le 9 octobre 2020 : 19 films y ont ainsi été diffusés, quasi exclusivement des films d'expression originale française et d'origine européenne. Ils ont été régulièrement rediffusés en deuxième partie de soirée une à deux semaines plus tard. La case était consacrée majoritairement à la fiction audiovisuelle et aux magazines au premier semestre 2020.

**M6 et Gulli** ont chacune réalisé une diffusion le vendredi 25 décembre en première partie de soirée et une diffusion supplémentaire en janvier 2021 de films à destination d'un public familial (d'origine européenne et extra européenne pour M6 et d'expression originale française pour Gulli).

Entre le 8 janvier et la mi-février 2021, **C8** a consacré toutes ses premières parties de soirée (6) à des œuvres cinématographiques, en proposant des films de science-fiction ou d'animation provenant uniquement des Etats-Unis. La chaîne proposait des divertissements, magazines et documentaires animaliers le vendredi soir au premier semestre 2020.

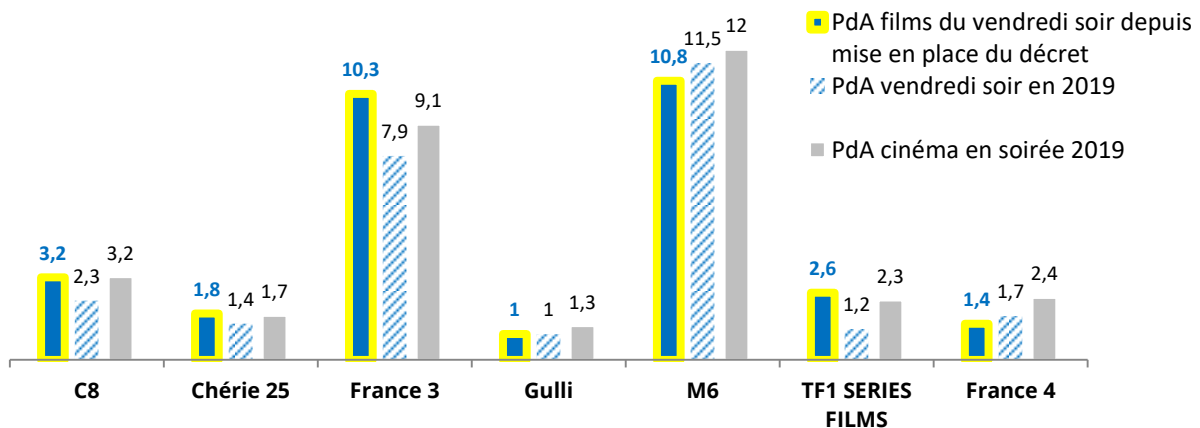
**France 3 et l'Equipe** ont consacré une première partie de soirée un vendredi à la diffusion d'un film de long métrage d'expression originale française en janvier.

Depuis le 8 janvier 2021 et jusqu'à l'arrivée de Culturebox sur le canal 14 en soirée à partir du mois de février 2021, **France 4** a également créé une case chaque vendredi soir en première partie de soirée composée principalement des films à destination du jeune public, majoritairement d'origine européenne tels que *Mika et Sebastian*, *l'aventure de la poire géante* ou encore *Le voyage de Ricky*. Ces diffusions ont remplacé la programmation habituelle de la chaîne le vendredi soir en 2020, constituée principalement de jeux tels que *Fort Boyard*, *La carte aux trésors* ou *Boyard land*.

62,5 % des premières parties de soirées consacrées au cinéma le vendredi soir ont été consacrées à des films d'expression originale française.



## Audiences des films diffusés le vendredi en première partie de soirée depuis la mise en place du décret (PdA en %)



Médiamétrie, Médiamat – Individus de 4 ans et plus –  
Films débutant entre 20h45 et 21h30 – Tranche horaire du vendredi soir 21h-23h

L'ouverture du créneau du vendredi soir est plutôt positive pour les chaînes de la TNT<sup>23</sup>, à l'exception de France 4 voire de Gulli. La diffusion de films permet à C8, Chérie 25 et TF1 Séries Films de renforcer leur case du vendredi soir par rapport à 2019. En revanche, les films diffusés sur ce nouveau créneau ne fonctionnent pas particulièrement mieux que les films diffusés sur les créneaux autorisés en 2019.

Chérie 25 se distingue sur ce créneau du vendredi soir, qu'elle a réservé exclusivement à la diffusion de films depuis le 9 octobre 2020. Ceux-ci enregistrent une PdA moyenne supérieure de 0,4 point à la PdA moyenne de la chaîne le vendredi soir en 2019 (+30 %). Cette progression s'est cependant doublée d'un vieillissement de l'audience de Chérie 25, déjà particulièrement âgée par rapport aux autres chaînes, sur la tranche : la part de téléspectateurs de plus de 50 ans croît de 73 % à 80 % depuis la mise en place de la case<sup>24</sup>.

Le bilan est plus mitigé pour les chaînes historiques, qui ont peu exploité ce créneau. L'unique film diffusé par France 3 le 1<sup>er</sup> janvier 2021 (*Les misérables* de Robert Hossein) a réalisé une bonne performance, avec un gain de 3 points de PdA par rapport à la moyenne de la chaîne le vendredi soir en 2019. Sur M6, les deux films familiaux diffusés les 25 décembre 2020 et 1<sup>er</sup> janvier 2021 n'ont en revanche pas réussi à tirer la PdA de la chaîne, habituellement réservée aux séries américaines le vendredi soir (*NCIS enquêtes spéciales*, *Bull...*).

### ► Le samedi soir :

Le créneau ouvert le samedi soir permet uniquement la diffusion de films préfinancés par les chaînes ou de films d'art et d'essai, ce qui limite les possibilités de programmation pour les chaînes.

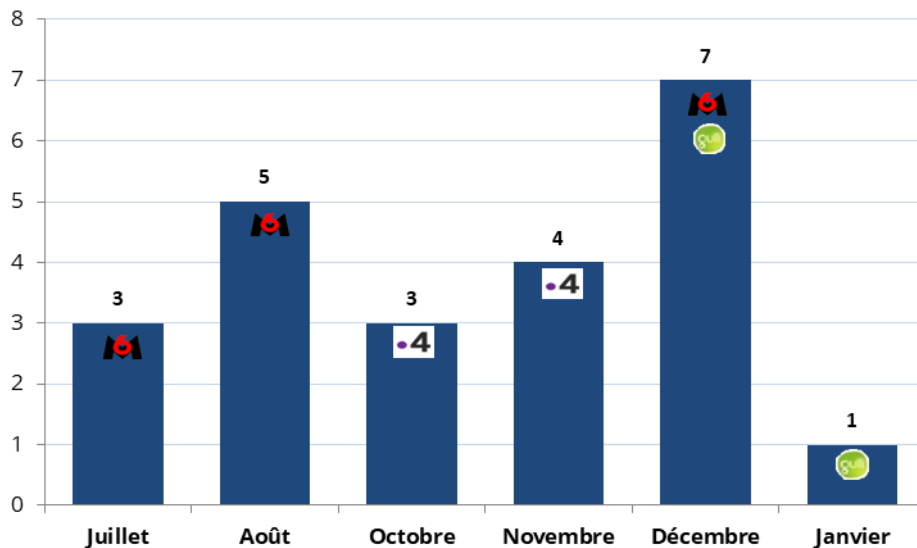
<sup>23</sup> Les chaînes historiques (France 3 et M6) n'ont que très peu exploité ce nouveau créneau, avec respectivement une et deux diffusions depuis la mise en place du décret, rendant toute analyse peu représentative.

<sup>24</sup> Médiamétrie, Médiamat – Du 3 janvier au 2 octobre 2020, *versus* du 9 octobre 2020 au 12 février 2021 – Une analyse similaire a été menée sur les cases cinéma ouvertes sur 6ter et CStar le mercredi soir, qui n'a cependant révélé aucune évolution notable de leur structure d'auditoire.



Ainsi, seules France 4, Gulli et M6 en ont profité pour diffuser uniquement des films familiaux d'expression originale française et d'origine européenne, pour **23 premières parties de soirée** au total entre le 1<sup>er</sup> juillet 2020 et le 15 février 2021.

### Diffusion mensuelle d'œuvres cinématographiques le samedi soir en première partie de soirée en 2020/2021



Source : CSA

**M6** est la chaîne ayant proposé le plus d'œuvres cinématographiques le samedi soir en première partie de soirée, soit 11 depuis le mois de juillet 2020 (et sept proposés en deuxième partie de soirée). La chaîne a diffusé des films à caractère familial d'expression originale française et d'origine européenne ayant été préfinancés par la chaîne.

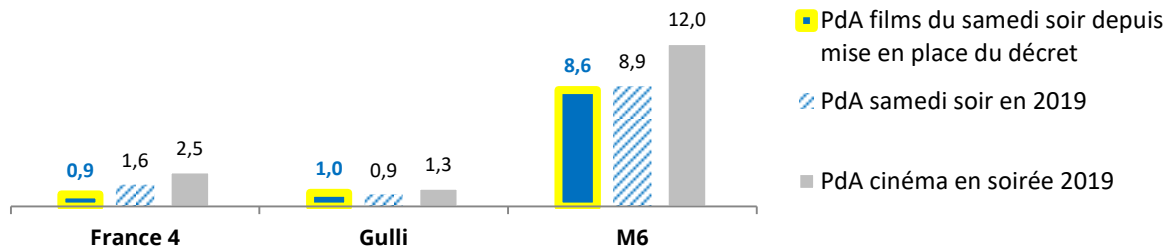
**France 4** a proposé sept films de long métrage d'animation d'expression originale française et d'origine européenne au cours des mois d'octobre et novembre 2020 en première partie de soirée, principalement qualifiés d'œuvres d'art et d'essai.

**Gulli** a diffusé cinq films d'animation d'art et essai en première partie de soirée entre le 1<sup>er</sup> décembre 2020 et le 15 février 2021 ainsi que sept en deuxième partie de soirée, tous d'expression originale française et d'origine européenne.

La restriction des diffusions cinématographiques autorisées le samedi soir a de fait limité l'utilisation de cette case horaire. Par ailleurs, ce carrefour d'audience et la présence d'un public très familial pourraient avoir également limité les velléités des chaînes qui bénéficient de rendez-vous fortement identifiés le samedi soir (exemple de TF1 qui consacre cette case de programmation à des programmes fédérateurs installés périodiquement dans sa grille tels que *The voice kids*, *The voice*, *Danse avec les stars*).



### Audiences des films diffusés le samedi en première partie de soirée depuis la mise en place du décret (PdA en %)



Médiamétrie, Médiamat – Individus de 4 ans et plus –  
Films débutant entre 20h45 et 21h30 – Tranche horaire du samedi soir 21h-23h

Les 11 films diffusés entre le 11 juillet et le 26 décembre 2020<sup>25</sup> en première partie de soirée sur M6, ont enregistré une PdA moyenne de 8,6 %, soit une performance dans la moyenne des samedis soirs de cette chaîne en 2019 (8,9 %). Il s'agit cependant de performances relativement faibles pour le genre cinéma en soirée sur M6, qui signait une PdA de 12 % sur les créneaux autorisés en 2019. Seul, un film diffusé le samedi soir dépasse cette valeur en 2020 : *Nos jours heureux* (13,6 %), diffusé le 25 juillet 2020.

L'effet de la programmation de cinéma le samedi soir est par ailleurs neutre sur les audiences de Gulli, mais plutôt négative sur les audiences de France 4.

<sup>25</sup> Après en avoir informé le Conseil, M6 a anticipé la parution du décret en diffusant des films le samedi soir au cours de l'été 2020 (cf. note de bas de page 1).





## Les meilleures audiences de cinéma à sur les télévisions nationales gratuites depuis l'entrée en vigueur du décret

L'étude des 20 meilleures audiences de cinéma sur les télévisions nationales gratuites entre août 2020 et mi-février 2021 montre que, bien que les chaînes bénéficient de nouveaux créneaux d'exposition, la case cinéma du dimanche soir demeure le rendez-vous privilégié par les téléspectateurs.

18 des 20 meilleures audiences ont en effet été réalisées le dimanche à partir de 21 heures, sur TF1 ou France 2. Un film diffusé le jeudi sur M6 apparaît également dans le classement.

Ainsi, seul un film diffusé sur un ancien jour interdit apparaît parmi les 20 meilleures audiences de la période : *Le goût des autres*, diffusé sur France 2 le mercredi 20 janvier 2021.

Date	Chaîne de diffusion	Jour nommé	Heure Début	Programme	TME	PDA (%)
24/01/2021	TF1	Dimanche	21:12	LE SENS DE LA FETE	7 498	31,2
13/09/2020	TF1	Dimanche	21:11	LA CH TITE FAMILLE	6 990	30,7
15/11/2020	TF1	Dimanche	21:12	DEATH WISH	6 575	26,0
18/10/2020	TF1	Dimanche	21:13	LES ANIMAUX FANTASTIQUES	5 671	24,8
03/01/2021	TF1	Dimanche	21:13	SANS IDENTITE	5 259	22,4
30/08/2020	TF1	Dimanche	21:14	TAXI 5	5 251	23,6
22/11/2020	TF1	Dimanche	21:11	EN EAUX TROUBLES	5 104	20,4
29/11/2020	France 2	Dimanche	21:09	SKYFALL	4 991	21,2
16/08/2020	TF1	Dimanche	21:02	MOMO	4 935	23,5
27/09/2020	TF1	Dimanche	21:11	LE NOUVEAU STAGIAIRE	4 933	23,4
06/12/2020	France 2	Dimanche	21:10	007 SPECTRE	4 925	21,1
01/11/2020	TF1	Dimanche	21:15	OCEAN S 8	4 916	20,4
29/10/2020	M6	Jeudi	21:09	COCO - LEE UNKRICH ET ADRIAN MOLINA -	4 832	20,1
27/12/2020	TF1	Dimanche	21:12	READY PLAYER ONE	4 825	21,4
04/10/2020	TF1	Dimanche	21:11	THE PASSENGER	4 778	20,6
07/02/2021	France 2	Dimanche	21:10	GREEN BOOK	4 687	19,5
31/01/2021	TF1	Dimanche	21:10	LE DOUDOU	4 613	18,7
01/11/2020	France 2	Dimanche	21:09	JAMES BOND CONTRE DOCTEUR NO	4 581	18,3
20/01/2021	France 2	Mercredi	21:09	LE GOUT DES AUTRES	4 430	17,8
20/09/2020	TF1	Dimanche	21:12	BLACK PANTHER	4 384	21,3



La case du dimanche soir demeure particulièrement attractive pour les chaînes historiques, mais l'ouverture des nouveaux créneaux a permis à plusieurs plus petites chaînes de réaliser certaines de leurs meilleures audiences de 2020. Ainsi, TMC et 6ter comptent 2 films diffusés le mercredi soir parmi leurs 5 programmes<sup>26</sup> les plus performants de 2020<sup>27</sup>, et Cstar en compte 3<sup>28</sup> ; Chérie 25 en compte 2 diffusés le vendredi soir<sup>29</sup>.

Parmi les nouveaux créneaux de diffusion de films de cinéma ouverts par le décret, celui du mercredi soir est le plus stratégique pour les chaînes en termes d'audience. En particulier, l'ouverture d'une case régulière sur 6ter et Cstar leur a permis de renforcer significativement leur PdA moyenne sur la case par rapport à 2019, ces chaînes partant toutefois de niveaux d'audiences limités.

L'ouverture du créneau du vendredi soir profite plutôt aux chaînes de la TNT, et notamment à Chérie 25, qui voit sa PdA croître de 30 % par rapport à 2019 grâce à la mise en place d'une case de cinéma régulière. Le bilan est plus mitigé pour les chaînes historiques.

Le créneau du samedi soir, exploité par France 4, Gulli et M6, est pour le moment moins efficace, sûrement en raison des contraintes de programmation qui lui sont associées (autorisation uniquement pour les films préfinancés par les chaînes, ou pour les films d'art et d'essai).

Au global, l'ouverture de nouvelles soirées cinéma semble profitable notamment pour les plus petites chaînes de la TNT. Cependant, l'étude des 20 meilleures audiences de cinéma en télévision depuis la mise en place du décret montre que la case du dimanche soir demeure le rendez-vous privilégié par les téléspectateurs, notamment sur les chaînes historiques.

<sup>26</sup> Médiamétrie, retraitement CSA pour l'étude Mediamat Annuel.

<sup>27</sup> Sur TMC, *Mais où est donc passée la 7<sup>ème</sup> compagnie ?* (1,8 million de téléspectateurs) et *La 7<sup>ème</sup> compagnie au clair de lune* (1,7 million). Sur 6ter, *Rush hour 3* (919 000 téléspectateurs) et *Rush hour 2* (898 000 téléspectateurs).

<sup>28</sup> *Homefront* (1,1 million de téléspectateurs), *True lies - le caméléon* (941 000 téléspectateurs) et *La grande muraille* (760 000 téléspectateurs).

<sup>29</sup> *En équilibre* (897 000 téléspectateurs) et *Un secret* (835 000 téléspectateurs).



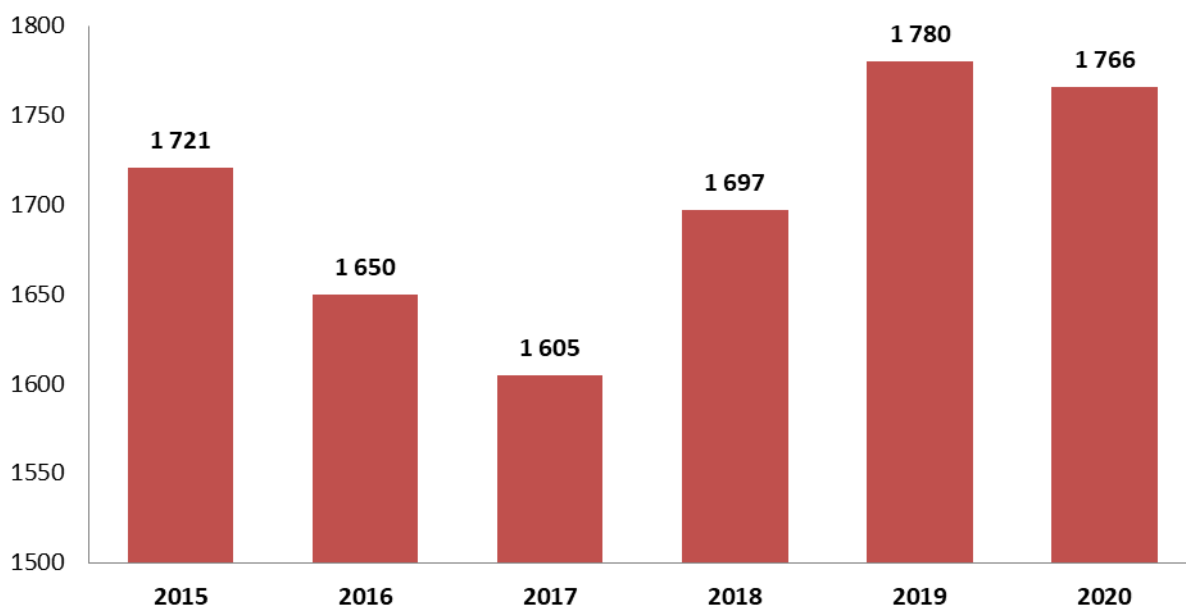
## La diffusion d'œuvres cinématographiques : éléments d'analyse et évolutions sur le service Canal+

### Analyse de la diffusion des œuvres cinématographiques et de l'augmentation du quantum annuel de diffusion

#### Observation de l'évolution du nombre de titres différents diffusés sur Canal+ et ses déclinaisons de 2015 à 2020

Dans le graphique ci-dessous, il convient de préciser que les titres différents diffusés chaîne par chaîne ont été additionnés. Le résultat obtenu n'indique pas le nombre de titres différents diffusés par l'ensemble du service Canal+, puisqu'un même titre peut être présent sur différentes antennes.

#### Évolution du nombre total de titres diffusés sur le service Canal+ (2015 à 2020)



Source : CSA/Canal+

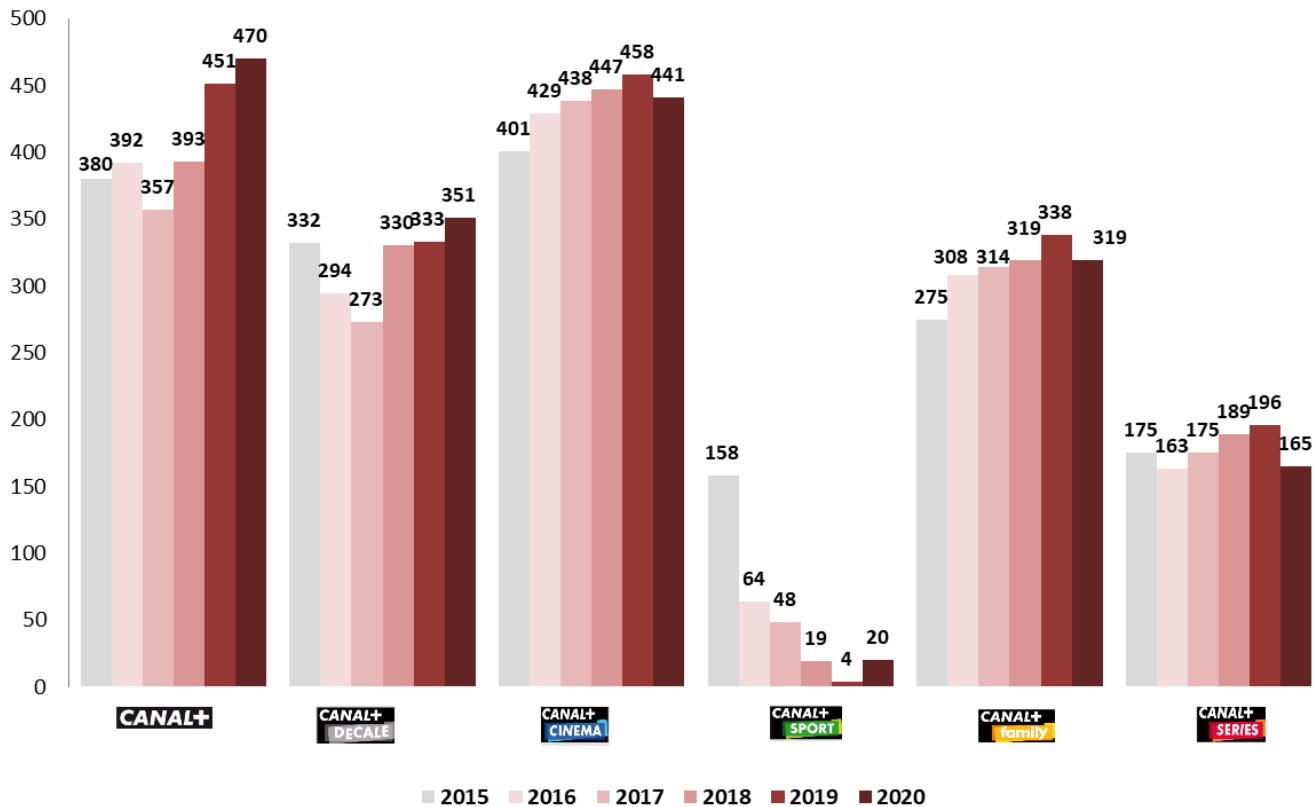
Sur la période allant de 2015 à 2020, le nombre de titres différents diffusés par les chaînes composant le service Canal+ a globalement augmenté (+45 titres).

Après trois années consécutives de baisse (-116 titres), les chaînes du service Canal+ ont accru leur offre de cinéma à partir de 2017. Avec seulement 1 605 titres différents, 2017 est l'année où le plus faible nombre de titres a été proposé sur Canal+ et ses déclinaisons. Les années suivantes, de 2017 à 2019, ont connu une hausse du nombre de titres différents diffusés par chaque antenne (+175 titres).



Malgré les périodes de confinement et la hausse du quantum permise par le décret du 5 août 2020 précité, l'année 2020 a marqué le pas dans cette tendance haussière avec une légère diminution des titres diffusés (-14 titres).

### Évolution du nombre de titres différents diffusés sur Canal+ et ses déclinaisons (2015 à 2020)



Source : CSA/Canal+

Entre 2015 et 2019, Canal+ Premium et ses déclinaisons ont présenté une forte variabilité dans le nombre de titres différents diffusés annuellement. Entre 2017 et 2019, les chaînes du service Canal+, à l'exception de Canal+ Sport, ont enrichi leur offre en proposant chaque année plus de titres différents.

Avec 470 titres en 2020, Canal+ Premium est la chaîne qui a diffusé le plus d'œuvres cinématographiques différentes, ce qui n'était pas le cas en 2019 où elle était légèrement devancée par Canal+ Cinéma.

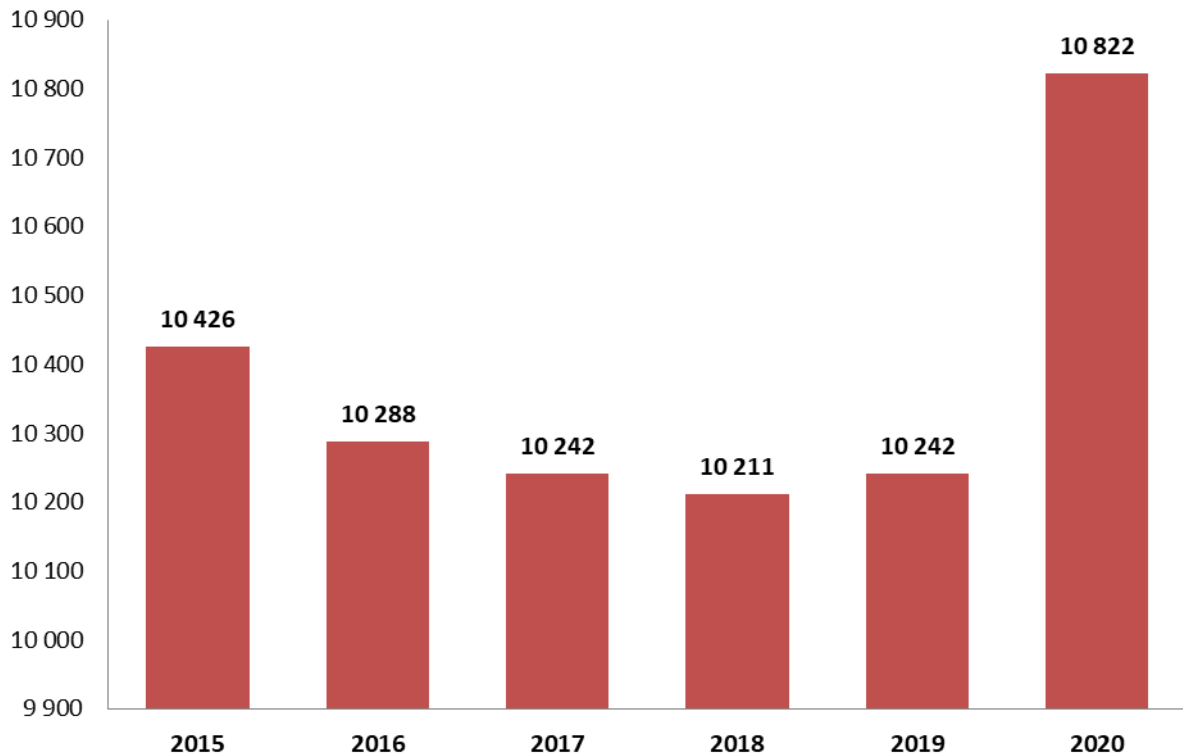
Alors que la possibilité de diffuser annuellement plus de titres différents a été ouverte aux chaînes cinéma en 2020 (+ 300 titres chacune par an), seules trois chaînes ont augmenté le nombre de titres différents diffusés au cours de cet exercice et ce, dans des proportions faibles : Canal+ Premium (+19 titres), Canal+ Décalé (+18 titres) et Canal+ Sport (+16 titres). En revanche, ce nombre a diminué sur les trois autres déclinaisons : Canal+ Family (-19 titres), Canal+ Cinéma (-17 titres), ainsi que Canal+ Séries pour laquelle cette diminution a été la plus substantielle avec 31 titres de moins.

Aucune chaîne n'atteint l'ancien quantum de 500 titres diffusés par an en 2020.



## Évolution du nombre de diffusions d'œuvres cinématographiques sur Canal+ et ses déclinaisons de 2015 à 2020

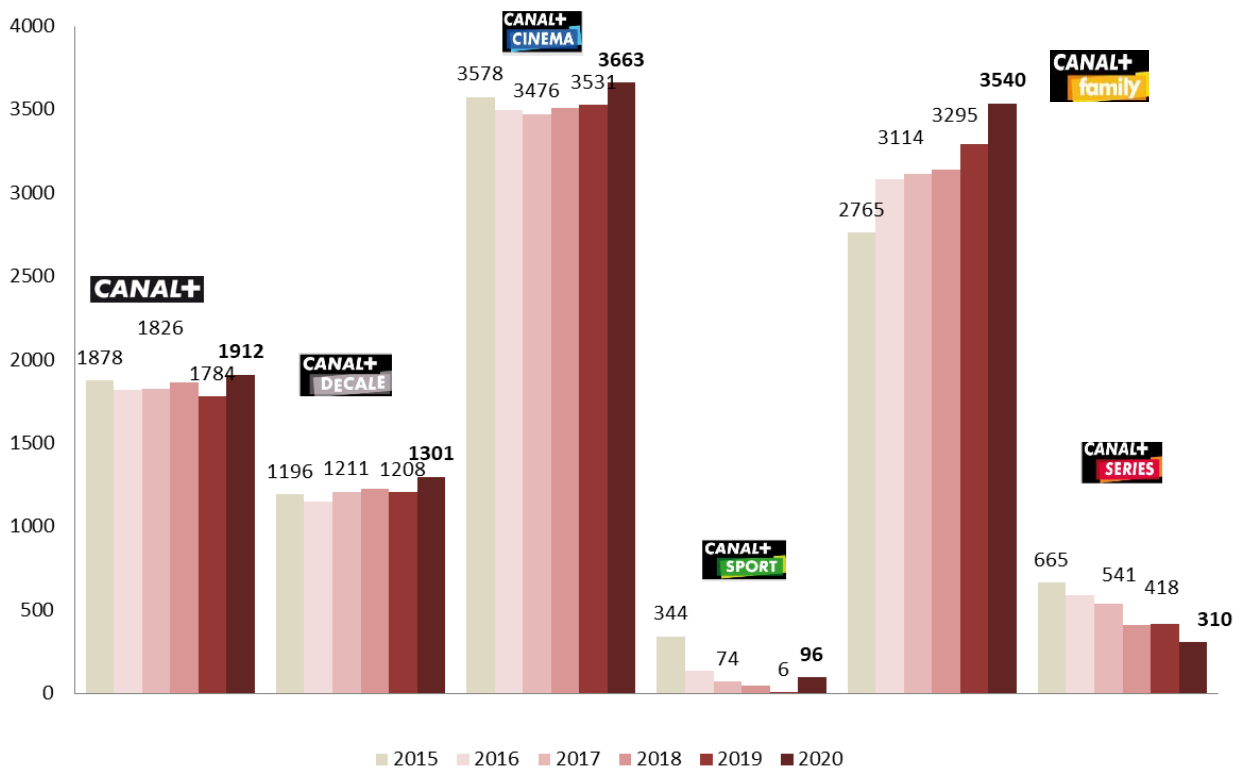
### Évolution du nombre total de diffusions d'œuvres cinématographiques sur le service Canal+ (2015 à 2020)



Source : CSA/Canal+

Le nombre total de diffusions d'œuvres cinématographiques sur l'ensemble des chaînes du service Canal+ était en diminution de 2016 à 2018 (-77 diffusions). En 2019, une augmentation de 31 diffusions par rapport à 2018 a pu être relevée. Cette hausse s'est fortement accentuée en 2020 avec 580 diffusions supplémentaires par rapport à l'année précédente.

## Évolution du nombre de diffusions d'œuvres cinématographiques sur Canal+ et ses déclinaisons (2015 à 2020)



Source : CSA/Canal+

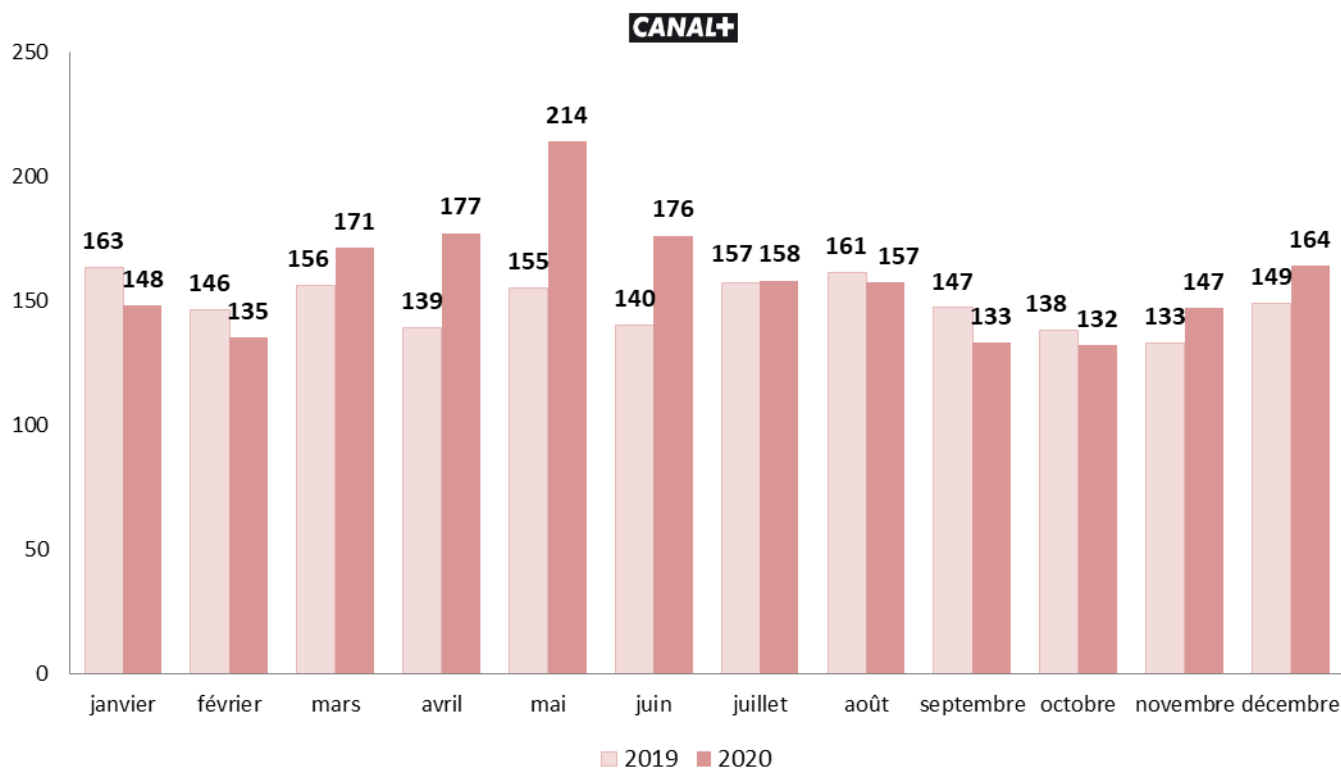
Entre 2015 et 2019, Canal+ Cinéma et Canal+ Family sont les chaînes du groupement de services qui ont programmé le plus de diffusions d'œuvres cinématographiques. Les chaînes Canal+, Canal+ Décalé et Canal+ Cinéma ont maintenu un nombre de diffusions proches d'une année à l'autre. Ce qui n'est pas le cas de Canal+ Sport et Canal+ Séries qui ont respectivement diffusé 338 et 247 diffusions de moins sur cette même période. On observe une tendance inverse sur Canal+ Family avec 530 diffusions supplémentaires entre 2015 et 2019.

Entre 2019 et 2020, chaque chaîne du service Canal+ a augmenté le nombre de films diffusés à l'exception de la chaîne Canal+ Séries (-108 diffusions). Avec 1 912 diffusions, l'année 2020 marque un pic de diffusions d'œuvres cinématographiques sur Canal+ Premium (+ 128 diffusions par rapport à 2019). De son côté, Canal+ Sport a dû accroître son offre de cinéma, afin de compenser les annulations de compétitions sportives intervenues à cause de la crise sanitaire.



## Répartition de l'offre cinéma sur Canal+ Premium entre 2019 et 2020

### Évolution de l'offre cinéma sur Canal+ Premium entre 2019 et 2020 (nombre de diffusions)



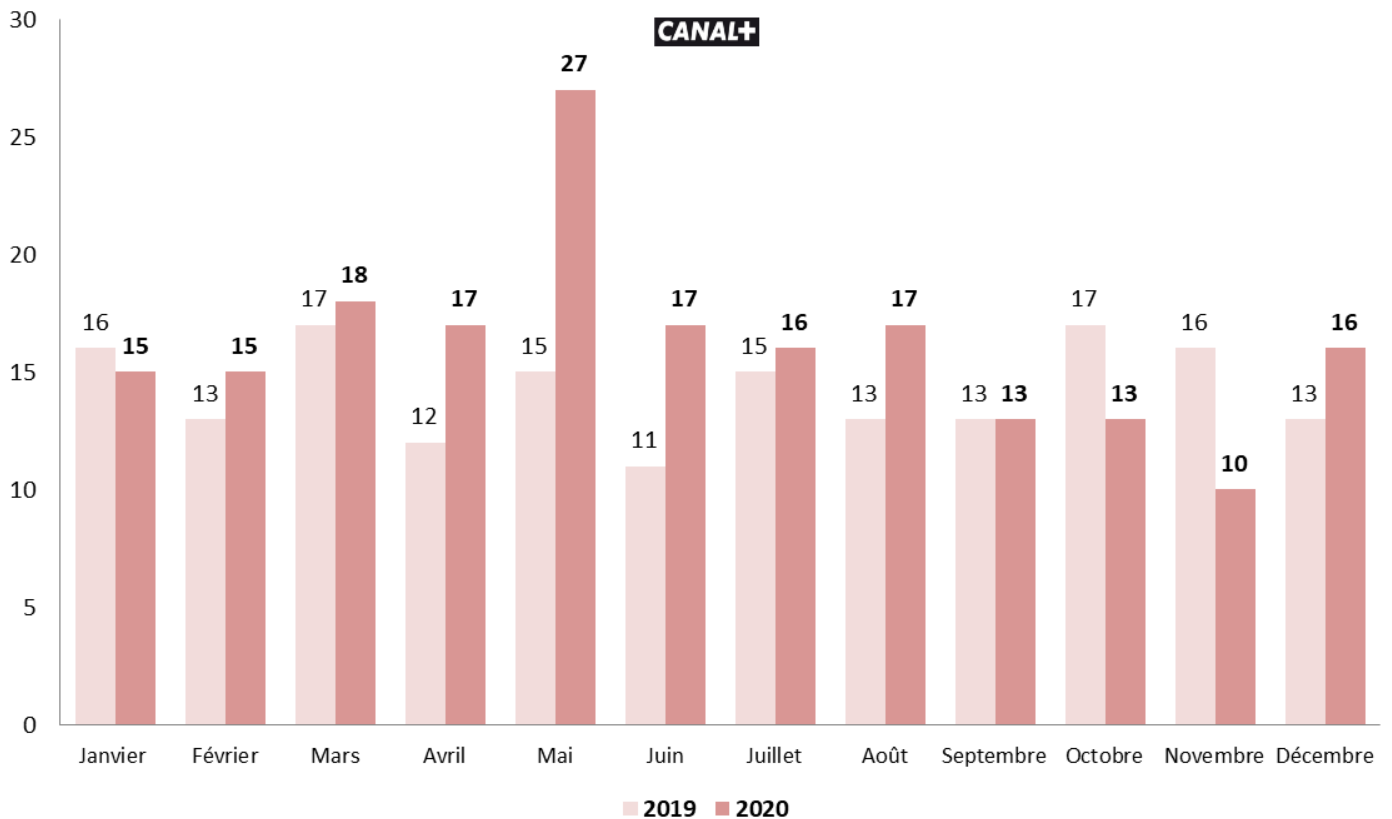
Source : CSA

En 2019, les cinq mois où Canal+ Premium a proposé le plus de diffusions d'œuvres cinématographiques ont été les mois de janvier, août, juillet mars, et mai. Le mois au cours duquel l'offre de cinéma a été la plus faible était le mois de novembre avec seulement 133 diffusions de films.

En 2020, les 1 912 diffusions d'œuvres cinématographiques programmées par Canal+ Premium ont été réparties de la manière suivante : les plus importantes diffusions de films de long métrage ont eu lieu entre les mois de mars et de juin avec un pic de 214 diffusions pour le mois de mai, soit 59 diffusions supplémentaires par rapport au même mois de 2019. Cette hausse de la diffusion du nombre d'œuvres cinématographiques s'est achevée en juillet. Avec seulement 132 diffusions, octobre a été le mois au cours duquel la diffusion de films de long métrage a été la plus faible.



## Évolution du nombre d'œuvres cinématographiques de Canal+ Premium en première partie de soirée (2019-2020)



Source : CSA

En 2019, 171 œuvres cinématographiques ont été diffusées en première partie de soirée. Les quatre mois au cours desquels l'offre de cinéma a été la plus fortement exposée étaient ceux de mars et d'octobre, suivis par les mois de janvier et de novembre, pour un total de 66 cases, soit 38,6 % des premières parties de soirée consacrées au cinéma.

Le nombre de films de long métrage diffusé en première partie de soirée a augmenté entre 2019 et 2020 (+ 23 diffusions) pour s'établir à 194 en 2020.

En 2020, 49 % de l'offre de cinéma en première partie de soirée ont été proposés au cours de cinq mois, les mois de mai, mars, avril, juin et août, pour un total de 96 diffusions.

Après un mois de janvier en baisse par rapport à 2019, le nombre de premières parties de soirée consacré à la diffusion d'œuvres cinématographiques a augmenté de février à août, avec un pic similaire au graphique précédent en mai, de 12 diffusions de plus qu'en 2019. L'offre de cinéma s'est réduite dès le mois de septembre avec une perte de 4 et 6 diffusions pour octobre et novembre par rapport à 2019. Le mois de décembre a ensuite connu une légère augmentation (3 diffusions supplémentaires par rapport à 2019).





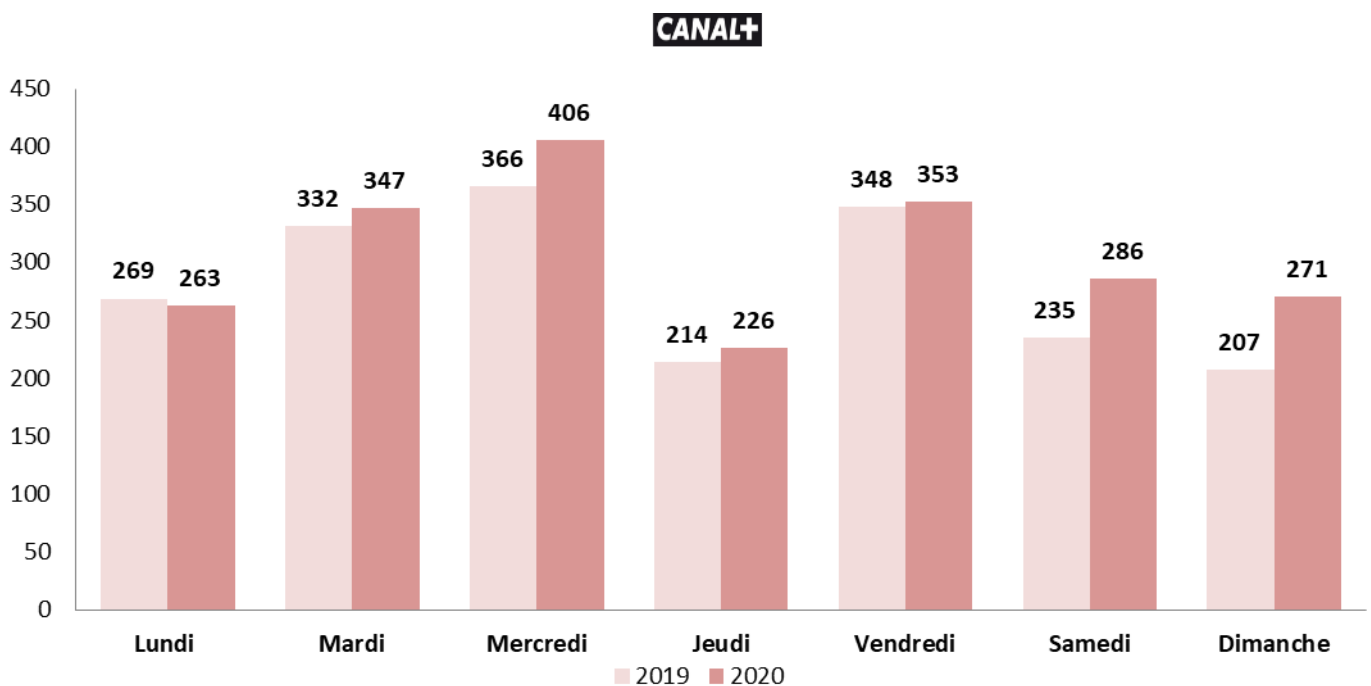
## Analyse de la diffusion des œuvres cinématographiques et de l'assouplissement des jours interdits

Comme pour les services de télévision autres que de cinéma et de paiement à la séance, le décret du 5 août 2021 a revu les limitations de diffusion de films de long métrage. Ainsi, l'interdiction du dimanche après-midi a été supprimée tandis que la restriction du samedi soir a été allégée.

Il faut toutefois préciser que Canal+ a bénéficié, dès le mois d'avril d'une dérogation lui permettant de diffuser des films le dimanche après-midi. Cette mesure dérogatoire a été utilisée par Canal+ Premium à compter du 12 avril 2020 et à partir du 3 mai par Canal+ Cinéma et Family.

### Évolution de la diffusion journalière de films de long métrage sur Canal+

Répartition hebdomadaire des œuvres cinématographiques  
sur Canal+ Premium (2019-2020)



Source : CSA/Canal+

L'offre cinématographique de Canal+ Premium a augmenté tous les jours de la semaine par rapport à l'année 2019 sauf le lundi. Les hausses les plus importantes sont celles constatées le week-end avec 64 diffusions supplémentaires le dimanche et 51 le samedi.



L'augmentation du nombre de films diffusés le week-end s'explique par le fait que la grille de Canal+ comptait initialement de nombreux magazines sportifs et culturels ainsi que des retransmissions sportives les samedis et dimanches. Dès lors, la crise sanitaire et l'arrêt d'un grand nombre de compétitions et d'événements culturels ont eu une incidence notable sur la programmation de ces deux jours.

La programmation, nouvellement autorisée par le décret du 5 août 2020 précité, de 54 diffusions d'œuvres cinématographiques par les services de télévision autres que de cinéma et de paiement à la séance le samedi a donc été sans impact sur la programmation de Canal+ Premium.

## Évolution de la diffusion sur l'ancienne plage horaire interdite du dimanche après-midi

### Nombre de diffusions sur les chaînes du service Canal+ le dimanche de 13 heures à 18 heures en 2020 et début 2021

	<b>CANAL+</b>	<b>CANAL+ CINÉMA</b>	<b>CANAL+ SERIES</b>	<b>CANAL+ family</b>	<b>CANAL+ SPORT</b>	<b>CANAL+ DECALE</b>
Janvier 20	0	0	0	0	0	0
Février 20	0	0	0	0	0	0
Mars 20	0	0	0	0	0	0
Avril 20	6	0	0	0	0	0
Mai 20	13	9	0	15	0	0
Juin 20	6	9	0	11	0	0
Juillet 20	0	9	0	10	0	0
Août 20	3	14	0	15	0	0
Septembre 20	0	8	0	9	0	0
Octobre 20	0	8	0	11	0	0
Novembre 20	0	9	0	13	0	0
Décembre 20	0	9	0	12	0	0
<b>Total</b>	<b>28</b>	<b>75</b>	<b>0</b>	<b>96</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Janvier 21	0	10	0	15	0	0
Mi-Février 21	0	4	0	6	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>21</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

La faculté de diffuser des œuvres cinématographiques à un horaire anciennement interdit, le dimanche de 13 heures à 18 heures, permise dans un premier temps par le Conseil à titre dérogatoire, puis autorisée par le décret du 5 août 2020 précitée, n'a été utilisée que par Canal+ Premium, Canal+ Cinéma et Canal+ Family. Il est probable qu'en raison de leur ligne éditoriale, les autres déclinaisons, Canal+ Séries et Canal+ Sport notamment, n'ont pas eu recours à ce nouveau créneau.



Canal+ Premium n'a diffusé des films le dimanche après-midi que pendant la période du 1<sup>er</sup> confinement et les quelques semaines qui ont suivi. 25 films au total ont été programmés les dimanches après-midis entre avril et juin. Ce créneau a été abandonné en juillet puis utilisé à trois reprises à la suite de la publication du décret modifiant les jours interdits. Cette programmation n'a pas été reconduite avec la grille de rentrée puisqu'aucun film n'a été diffusé jusqu'à la fin de l'année 2020 dans ce créneau horaire. La reprise des compétitions sportives a permis aux retransmissions et aux magazines sportifs de retrouver leur case du dimanche après-midi, tout comme les magazines culturels. Canal+ Cinéma et Canal+ Family ont également programmé des films le dimanche entre 13 heures et 18 heures, sans discontinuité de mai à décembre 2020 : 75 diffusions sur Canal+ Cinéma avec un pic de 14 diffusions pour le mois d'août, et 96 diffusions sur Canal+ Family avec un pic de 15 diffusions en mai et août. Cette programmation dominicale s'est poursuivie sur ces deux antennes au début de l'année 2021.